



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Égalité des chances

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

Février 2017

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction                                                                                           | 4  |
| I. Budget du ministère de l'Égalité des chances                                                        | 5  |
| II. Organes de consultation et de collaboration du ministère de l'Égalité des chances (MEGA)           | 8  |
| A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes (CI)                                  | 8  |
| B. Comité du Travail Féminin (CTF)                                                                     | 8  |
| C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence       | 11 |
| D. Comité des actions positives                                                                        | 13 |
| E. Réseau des délégués à l'égalité dans la Fonction publique                                           | 15 |
| F. Réseau des entreprises intéressées au Programme des actions positives                               | 16 |
| III. Représentation du ministère de l'Égalité des chances dans les organismes gouvernementaux          | 17 |
| IV. Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau national                                 | 18 |
| A. Le domaine législatif                                                                               | 18 |
| B. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes                              | 19 |
| 1. Plan d'égalité                                                                                      | 19 |
| 2. Politique communale d'égalité des femmes et des hommes                                              | 20 |
| 3. Formations                                                                                          | 22 |
| 4. Education et Marché du travail                                                                      | 23 |
| 5. Domaine social                                                                                      | 28 |
| 6. Sensibilisation et information                                                                      | 29 |
| C. Activités conventionnées par le ministère de l'Égalité des chances dans le domaine social et autres | 37 |
| 1. Services pour filles, femmes et femmes avec enfants                                                 | 37 |
| 2. Garderies internes                                                                                  | 38 |
| 3. Foyers d'accueil et de dépannage                                                                    | 38 |
| 4. Centres de consultation                                                                             | 38 |
| 5. Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD)                                    | 39 |
| 6. Centre parental                                                                                     | 39 |
| 7. Centre de réinsertion et d'insertion                                                                | 40 |

|                                                                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 8. Service prenant en charge les auteurs de violence domestique                                                                              | 40 |
| 9. Service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains                                                                          | 40 |
| D. Manifestations et publications                                                                                                            | 40 |
| 1. Manifestations organisées ou co-organisées par le MEGA                                                                                    | 40 |
| 2. Manifestations patronnées par le MEGA                                                                                                     | 43 |
| 3. Publications                                                                                                                              | 43 |
| V. Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau européen et international                                                       | 47 |
| A. 59 <sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme (ONU)                                                              | 47 |
| B. Déplacements de Madame la Ministre (Varsovie + Vilnius)                                                                                   | 48 |
| C. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group) : Amsterdam + Bratislava | 49 |
| D. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes                                                                | 51 |
| E. Conseil de l'Europe                                                                                                                       | 51 |
| F. Conférences                                                                                                                               | 52 |

## Introduction

Au plan législatif, l'année 2016 a été marquée par deux étapes importantes vers l'égalité des femmes et des hommes : d'une part, le principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de valeur égale a été inscrit au Code du travail et sa violation a été érigée en infraction pénale.

D'autre part, la législation sur le financement des partis politiques a été modifiée dans le sens que les partis politiques ne recevront à l'avenir la totalité de la dotation publique que sous condition de respecter un quota de 40% de candidats de chaque sexe pour les élections législatives nationales et de 50% de chaque sexe pour les élections européennes.

Etant donné que cette législation ne s'applique pas aux élections communales, Madame Lydia Mutsch, Ministre de l'Egalité des chances, a lancé au cours de l'année 2016, en partenariat avec de nombreux acteurs du terrain comme le Syvicol, le Conseil national des femmes, les partis politiques ainsi que les médias, une large campagne de mobilisation nationale en vue d'améliorer l'équilibre entre hommes et femmes au niveau de la prise de décision locale, objectif qui équivaut dans la majorité des cas à augmenter le pourcentage de femmes dans les conseils communaux.

La campagne [votzegalite.lu](http://votzegalite.lu) comprend entre autres une sensibilisation du grand public à la thématique de la sous-représentation des femmes, des soirées locales d'information, des journées portes-ouvertes dans les communes, une ligne d'information téléphonique gratuite, des témoignages de soutien de personnalités de la vie publique et la présence à des foires et autres manifestations publiques.

L'égalité entre hommes et femmes concerne tous les domaines de la vie : c'est pourquoi les consultations interministérielles ont été intensifiées notamment dans les dossiers de la prostitution, de la lutte contre la traite des êtres humains, de l'éducation sexuelle et affective et de la sensibilisation à l'égalité des adolescents et enfants dès le plus jeune âge.

Au mois de juillet 2016, le Gouvernement a dressé un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2021, bilan affichant des résultats encourageants avec +/- 75% des mesures réalisées respectivement en cours de réalisation.

Sur base du principe de complémentarité, les politiques d'égalité doivent s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes : dans ce contexte, le Ministère de l'Egalité des chances a organisé au mois d'octobre 2016 une conférence internationale sur les hommes en tant qu'acteurs et bénéficiaires des politiques d'égalité.

## I. Budget du ministère de l'Egalité des chances

Le budget du Ministère de l'Egalité des chances (MEGA) pour 2016 s'est élevé à 14.652.189.- euros, ce qui fait 0,12% du budget des dépenses courantes de l'Etat luxembourgeois.

Les différents articles ont été ventilés comme suit :

|                                                                                                                                                    |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Indemnités pour services extraordinaires                                                                                                           | 2.500      |
| Indemnités pour services de tiers                                                                                                                  | 1.500      |
| Frais de route et de séjour, frais de déménagement                                                                                                 | 50.000     |
| Frais d'experts et d'études                                                                                                                        | 150.000    |
| Frais d'experts et d'études du programme « Actions positives »<br>et préparation des élections                                                     | 455.000    |
| Colloques, séminaires, stages et journées d'études<br>frais d'organisation et de participation                                                     | 140.000    |
| Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie<br>publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses                    | 15.000     |
| Frais d'exploitation et frais administratifs                                                                                                       | 43.400     |
| Entretien et exploitation d'immeubles                                                                                                              | 24.000     |
| Frais de l'Observatoire de l'Egalité des chances                                                                                                   | 100.000    |
| Campagne médiatique promouvant l'égalité des<br>chances entre les femmes et les hommes                                                             | 275.000    |
| Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des<br>programmes communautaires ayant trait à l'égalité<br>entre femmes et hommes                | 100        |
| Participation financière de l'Etat aux frais de<br>fonctionnement des centres d'accueil et des<br>bureaux de consultations du secteur conventionné | 12.872.589 |
| Participation financière de l'Etat aux frais des<br>activités du Conseil National des femmes<br>du Luxembourg                                      | 299.000    |

|                                                                                                                                                          |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Participation financière de l'Etat à des projets mis en œuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes   | 100    |
| Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes                | 69.000 |
| Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national « Egalité 2015 – 2018 » | 65.000 |
| Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi                                                                 | 90.000 |

De loin la plus grande dépense, presque 88% des crédits budgétaires du Ministère de l'Egalité des chances (MEGA), ont été destinés aux frais de fonctionnement de structures d'accueil et de centres de consultation oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

En raison de l'importance de la masse salariale dans ces frais de fonctionnement et l'adaptation régulière de celle-ci notamment aux coûts de la vie, les crédits en question sont en constante augmentation.

Le MEGA s'est limité au strict minimum en ce qui concerne la prise en compte des demandes de personnel supplémentaire. En application des recommandations de l'étude du Luxembourg Institute of Health (LIH) au sujet des causes de la violence domestique, le MEGA a surtout renforcé l'encadrement des enfants qui sont touchés de façon indirecte par le phénomène de la violence domestique. En outre l'effectif du suivi social des jeunes mères et des victimes de la Traite des Etres Humains a été augmenté.

Les crédits budgétaires en faveur du Conseil national des femmes sont surtout constitués par des frais de personnel.

Pour ce qui est des crédits budgétaires propres au MEGA, ils respectent les lignes fixées par la circulaire budgétaire et sont, pour leur grande majorité, destinés à épauler les priorités politiques en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Le MEGA a créé un « Award » pour les participants du programme des actions positives. Celui-ci incite les entreprises à élaborer un plan d'action couvrant les domaines de l'égalité de traitement, de l'égalité dans la prise de décision et de l'égalité dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en augmentant le nombre d'entreprises participantes et en mettant en place un réseau d'échanges de bonnes pratiques.

L'information et la sensibilisation à la thématique de l'égalité entre hommes et femmes reste un volet important du travail du MEGA étant donné qu'une évolution de la société en vue d'un meilleur équilibre entre hommes et femmes à tous les niveaux reste tributaire d'un changement des mentalités dans de nombreux domaines.

Le MEGA a lancé une campagne publicitaire sous le slogan « Votez égalité » avec le but d'encourager les femmes à s'engager comme candidates lors des élections communales de 2017. A côté des actions dans divers médias, le MEGA a organisé des soirées d'information pour des personnes intéressées au fonctionnement des communes.

Le MEGA a été l'hôte de la conférence internationale « FemCities », une organisation basée à Vienne, où des femmes en fonction dans des postes de responsabilité politique dans une ville ou commune se sont données rendez-vous à Bertrange pour leur réunion annuelle.

La conférence ICMEQ – 3rd International Conference on Men and Equal Opportunities - a été organisée par le MEGA comme suite de la Männerkonferenz à Vienne et à Berlin et a été placée sous le thème « Care ». Cette conférence, où participaient jusqu'à présent les 4 pays Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg a connu un succès inattendu, car pas moins de 10 pays se sont réunis à Esch-Belval. Dans 2 années la Suède va reprendre l'organisation de cette conférence pour et au sujet des « hommes ».

## **II. Organes de consultation et de collaboration du ministère de l'Égalité des chances (MEGA)**

### **A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes (CI)**

Le Comité interministériel à l'égalité entre hommes et femmes s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2016 : le 17 février, le 15 juillet et le 14 décembre 2016.

L'ordre du jour de la réunion du 17 février 2016 était le suivant :

1. Mise en œuvre et suivi du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 : définition d'une méthode de travail
2. Informations sur les priorités politiques du MEGA
3. Informations sur les activités récentes ayant un lien avec l'égalité entre hommes et femmes d'autres départements: présentation par Madame Ginette Jones, Conseillère de Gouvernement au MTESS, sur les liens entre systèmes d'imposition et l'égalité entre hommes et femmes
4. Collaboration entre le Comité interministériel et les délégués à l'égalité dans la fonction publique : discussion générale
5. Divers

Le 15 juillet 2016, le Comité interministériel s'est réuni pour débattre les dossiers suivants :

1. Mise en œuvre du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 : 1<sup>er</sup> bilan intermédiaire
2. Présentation des projets de réforme en matière de divorce et d'autorité parentale par des représentants du Ministère de la Justice
3. Divers

Au cours de la réunion du 14 décembre 2016, les points suivants ont été discutés :

1. Brève présentation des nouveaux membres du Comité
2. Présentation par Madame Monika Laurinaviciute de l'Institut européen pour l'égalité des femmes et des hommes (EIGE) sur l'intégration de la dimension du genre dans les politiques
3. Questions/réponses
4. Présentation de l'Observatoire de la Fonction publique par Madame Danielle Bossaert du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
5. Divers

### **B. Comité du Travail Féminin (CTF)**

Créé par un règlement grand-ducal du 27 novembre 1984, le Comité du Travail féminin est un organe consultatif du gouvernement chargé d'étudier soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.



Composé de personnes représentant les organisations patronales et syndicales, du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) et de différents ministères et administrations, cet organe quadripartite est habilité à proposer de sa propre initiative, soit au Gouvernement, soit à la ministre de l'Égalité des chances, sa ministre de tutelle, des mesures qu'il estime être de nature à améliorer la situation des femmes.

La ministre de l'Égalité des chances, Madame Lydia MUTSCH, a présidé en date du 28 avril 2016 l'Assemblée constituante du Comité du Travail Féminin.

La ministre a salué le rôle fondamental du comité à donner des conseils au gouvernement concernant des dossiers importants afin de veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes soit garantie dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle a notamment apprécié la précieuse contribution faite par le comité dans son avis émis récemment concernant le projet de loi n° 6892 ayant pour objet la mise en œuvre de certaines dispositions du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et portant 1) modification du Code du Travail 2) modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques.

La ministre a remercié chaleureusement les membres du comité pour leur engagement et l'excellent travail accompli.

Le comité se compose de 21 membres titulaires ainsi que d'un nombre égal de membres suppléant-e-s, nommé-e-s par la Ministre pour un terme renouvelable de trois ans. Il comprend :

- quatre représentant-e-s des associations féminines proposé-e-s par le Conseil National des Femmes du Luxembourg ;
- quatre représentant-e-s des organisations professionnelles des employeurs ;
- quatre représentant-e-s des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national ;
- neuf représentant-e-s du Gouvernement

La ministre a félicité la présidente et les vice-présidentes nouvellement élues. Elle leur a souhaité beaucoup de succès tout en espérant pouvoir compter sur une coopération fructueuse comme dans le passé.

En 2016, le Comité du Travail féminin s'est réuni quatre fois en assemblée plénière, à savoir le 1er mars, le 11 avril, le 17 juin et le 7 juillet.

#### Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2016

L'avis du CTF concernant le plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 est adopté par l'assemblée.

L'avis du CTF concernant le projet de loi 6892 ayant pour objet la mise en œuvre de certaines dispositions du plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et portant modification du Code du travail est adopté suite aux adaptations de texte retenues pour :

- les aides à l'embauche de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi pour le cas où les personnes à embaucher appartiennent au sexe sous-représenté dans une profession ou un métier déterminés
- les dispositions concernant les entreprises participant au programme des Actions positives

- les dispositions relatives à l'égalité salariale entre hommes et femmes

L'assemblée décide que le CTF donnera son avis sur le projet de loi No 6935 (congé parental), un avis avait déjà été préparé en 2014 suite à l'entrevue du CTF avec Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le jeudi 18 décembre 2014.

#### Réunion du 11 avril 2016

Le CTF approuve l'abrogation du règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 et l'intégration des dispositions relatives à l'égalité de salaire entre femmes et hommes dans le Code du travail.

Le Code du Travail réglant exclusivement les conditions de travail des salarié-e-s du secteur privé, il est nécessaire, dans un souci de sécurité juridique, d'introduire des dispositions identiques pour le secteur public.

Etant donné que l'assemblée n'a pu entamer les discussions concernant le projet de loi 6935 portant réforme du congé parental, le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du nouveau comité.

Etant donné que le mandat des membres du Comité du Travail Féminin expirera le 26 avril 2016, l'assemblée est informée qu'un courrier pour la proposition de représentants qui seront délégués comme membres du CTF a été expédié par le MEGA.

#### Réunion du 17 juin 2016

Concernant le règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin la présidente propose de préparer un texte coordonné tenant compte de toutes les modifications qui sera proposé pour approbation lors de la prochaine réunion plénière.

Concernant le règlement d'ordre intérieur du comité du travail féminin la présidente suggère une révision du règlement et propose la mise en place d'une commission pour les travaux préparatoires.

Une commission se réunira pour discuter du projet d'avis du CTF concernant le projet de loi 6935 portant réforme du congé parental. La présidente a préparé un projet en se basant sur les avis existants.

#### Réunion du 7 juillet 2016

Concernant le texte coordonné du Règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin il a été décidé de transmettre les modifications retenues à la ministre pour accord.

Il est décidé de convoquer une commission pour procéder à une révision du règlement d'ordre intérieur du comité du travail féminin.

L'avis du CTF sur le projet de loi 6935 portant réforme du congé parental sera envoyé aux membres qui pourront transmettre leurs amendements avant la prochaine réunion plénière.

La présidente rappelle l'avis du CTF sur le projet de loi portant réforme du divorce (21.12.2006) et propose d'élaborer un nouvel avis concernant l'individualisation des droits à pension dans une commission ad hoc.

## **C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence**

### Introduction

Créé par règlement grand-ducal du 24 novembre 2003, le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence est un organe consultatif. Le Comité centralise et étudie les statistiques visées à l'article III de la loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique. Il examine en outre la mise en œuvre ainsi que les problèmes d'application pratique de la loi. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteurs concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible.

Au cours de l'année 2016, le Comité s'est réuni à quatre reprises : le 26 janvier, le 19 avril, le 31 mai et le 29 novembre. Le rapport au gouvernement pour l'année 2015 a été analysé et adopté par le Conseil de gouvernement dans sa réunion du 5 mai 2016.

### Composition

Au cours de 2016, la composition du Comité a connu des changements. Depuis octobre 2016, M. Laurent Seck, Premier Substitut au Parquet du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, remplace Mme Doris Woltz comme membre effectif. Depuis novembre 2016, Mme Tara Désorbay remplace Mme Nancy Carier en tant que membre suppléante représentant le ministère de la Justice. Mme Chantal Ronkar remplace Mme Monique Blitgen en tant que membre effectif représentant le Service d'assistance aux victimes de violence domestique.

La composition du Comité au 31 décembre 2016 a été donc la suivante :

|                                                                 | <b>Membres effectifs</b>                                              | <b>Membres suppléants</b>        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Ministère de l’Egalité des chances</b>                       | Isabelle Schroeder<br>(Présidence)<br>Ralph Kass<br>(Vice-Présidence) | Henri Feltgen<br>Andrée Hauptert |
| <b>Ministère de la Justice</b>                                  | Pascale Millim                                                        | Tara Désorbay                    |
| <b>Ministère de la Sécurité intérieure</b>                      | Martine Schmit                                                        | Marc Becker                      |
| <b>Police Grand-Ducale</b>                                      | Kristin Schmit                                                        | Myriam Meyer                     |
| <b>Parquet du Tribunal d’Arrondissement Luxembourg</b>          | Laurent Seck                                                          |                                  |
| <b>Parquet du Tribunal d’Arrondissement Diekirch</b>            | Aloyse Weirich                                                        | Caroline Godfroid                |
| <b>Service d’assistance aux victimes de violence domestique</b> | Joëlle Schranck<br>Chantal Ronkar                                     | Olga Strasser<br>Céline Gérard   |
| <b>Service d’aide aux auteurs de violence domestique</b>        | Laurence Bouquet<br>Gilles Dhamen                                     | Daniela Cabete<br>Rita Thill     |

#### Résumé des travaux du Comité au cours de 2016

Dans sa réunion du 26 janvier 2016, le Comité a analysé la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d’Istanbul » et identifié les éléments qui sont de l’intérêt pour les acteurs représentés au sein du Comité. De plus, le Comité a continué l’analyse des recommandations formulées par le LIH dans le cadre de l’étude sur les causes de la violence domestique au Luxembourg.

Dans la réunion du 19 avril 2016, le Comité a discuté et adopté le rapport au gouvernement pour l’année 2015, pour lequel un certain nombre d’améliorations ont été proposées au niveau de la rédaction et au niveau de la collecte et de l’analyse des statistiques. De plus, le Comité a discuté de la campagne du théâtre de prévention à destination de la communauté lusophone et sur les possibilités d’inciter plus de communes de participer.

Dans la réunion du 31 mai 2016, le Comité avait invité deux collaboratrices de l’Office Luxembourgeoise de l’Accueil et de l’Intégration (OLAI) afin de sonder les voies de coopération entre les acteurs du terrain pour une meilleure prise en charge et prévention adéquates et accessibles pour les victimes et les auteurs de violences parmi les demandeurs de protection internationale. La réunion a permis d’identifier les difficultés pratiques pour atteindre cette population (langues, mentalités etc...). Dans le cadre d’un projet-pilote, des formateurs inscrits auprès de l’OLAI et du MENEJ ont été formés afin de sensibiliser les DPI sur notre législation, ainsi que sur nos valeurs et coutumes partagées par notre société en matière d’égalité entre femmes et hommes. Le Comité a finalement arrêté une procédure spécifique en cas de violence domestique au sein de la communauté des DPI.

Dans sa réunion du 29 novembre 2016, le Comité avait invité les représentantes de la Fondation ProFamilia afin qu'elles présentent leur nouveau service de consultation pour enfants et adolescentes victimes de violence « Alternatives ». L'échange de vues a permis de sonder les possibilités de coopération entre le Comité, le service « Alternatives » et les différents services et institutions de la procédure d'intervention en matière de violence domestique, notamment dans le contexte des expulsions. C'est notamment dans une optique de répartition géographique que le service pourrait contribuer à encadrer les enfants et adolescents victimes de violence domestique.

## **D. Comité des actions positives**

Le Comité des Actions Positives a été créé par un règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 dans le cadre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998.

Composé de personnes représentant les chambres de commerce, des métiers et des salariés ainsi que de différents ministères et administrations, le Comité des Actions Positives est chargé d'émettre un avis sur tout projet d'action positive.

En 2016, le Comité des Actions Positives s'est réuni quatre fois, à savoir le 27 janvier, le 13 avril, le 23 novembre et le 7 décembre.

### Réunion du 27 janvier 2016

Suite à la présentation de leur plan d'action par l'entreprise Capita Fiduciary et par Victor Buck Services, les projets d'action positive des deux entreprises sont avisés favorablement par le comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans est accordé à Capita Fiduciary et à Victor Buck Services, en même temps qu'une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours dans le secteur privé :

- Les plans d'action de Stëftung Hëllef Doheem et de Ferber Hair and Style sont en voie de finalisation et seront présentés au comité en avril 2016,
- Les résultats de l'enquête de Le Foyer assurances ont été présentés fin 2015, le plan d'action est en voie de réalisation et sera finalisé prochainement,
- L'enquête a été réalisée fin 2015 chez Orange Communications, chez Atos, chez Onet, chez Luxair et chez Brink's Security
- Axa Assurances et la Crèche les P'tits Bouchons ont fait leur demande de participation en septembre 2015 et l'enquête sera réalisée en février 2016,
- Kurt Salmon et Ernst & Young ont fait leur demande de participation en octobre 2015 et l'enquête sera réalisée en 2016,
- Le programme AP a été présenté par le MEGA en janvier 2016 chez Banque de Luxembourg et chez DZ Privatbank, en vue d'une demande de participation au programme prochainement et des rendez-vous sont prévus chez Avery Dennison, Autopolis, Muller & Wegener, Ampacet, Polygone et Dupont de Nemours

#### Réunion du 13 avril 2016

Suite à la présentation de leur plan d'action par l'entreprise Stöftung Hëllef Doheem, réseau d'aide et de soins à domicile, et par Ferber Hair and Style, les projets d'action positive des deux entreprises sont avisés favorablement par le comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans est accordé à Stöftung Hëllef Doheem et à Ferber Hair and Style, en même temps qu'une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours dans le secteur privé :

- Les résultats de l'enquête réalisée chez Orange Communications, chez Onet et chez Atos ont été présentés en mars 2016, le plan d'action est en voie de réalisation et sera finalisé prochainement
- Les résultats de l'enquête réalisée chez Axa, chez Luxair et chez Brink's Security seront présentés en mai 2016
- La Crèche les P'tits Bouchons fait sa demande de participation en septembre 2015 et l'enquête a été réalisée en février 2016
- Muller & Wegener vient de soumettre sa demande de participation en avril 2016 et l'enquête sera réalisée en novembre 2016
- Le programme AP a été présenté par le MEGA en vue d'une demande de participation au programme chez Ampacet en mars, chez Autopolis, Avery Dennison, et Polygone en avril 2016

#### Réunion du 23 novembre 2016

Suite à la présentation de leur plan d'action par Orange Communications et l'entreprise de nettoyage Onet, les projets d'action positive des deux entreprises sont avisés favorablement par le comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans est accordé à Orange Communications et à Onet, en même temps qu'une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours dans le secteur privé :

- Les plans d'action du Foyer et de Axa Assurances sont en voie de finalisation et seront présentés au comité en décembre 2016,
- Les résultats de l'enquête réalisée chez Luxair et chez Brink's Security ont été présentés en juin et en juillet 2016
- Les résultats de l'enquête réalisée en septembre chez Wavestone (anciennement Kurt Salmon), seront présentés en décembre 2016
- Les résultats de l'enquête réalisée chez la Crèche les P'tits Bouchons et chez Polygone ont été présentés en octobre 2016
- L'enquête vient d'être réalisée chez Muller & Wegener en novembre 2016
- L'enquête sera réalisée en janvier 2017 chez Ernst & Young, Avery Dennison et Arendt et Medernach
- Le programme AP a été présenté par le MEGA chez DuPont de Nemours, chez RTL Group, chez WW + Architektur en 2016 en vue d'une demande de participation au programme en 2017. Des rendez-vous sont prévus prochainement chez Arcelor Mittal, Ranstad, KPMG et Paypal en vue d'une présentation du programme AP
- Le jeudi 10 novembre 2016 lors de la cérémonie des « Awards Actions Positives », édition 2016, qui s'est déroulée au Aalt Stadhaus à Differdange, Madame la Ministre Lydia

Mutsch a remis les trophées aux 6 entreprises lauréates de cette année : le cabinet d'orthodontie Becker et associés, Ceratizit, Curver, LS Lunch, No-Nail Boxes et Pall Center. Depuis 2013, le ministère de l'Égalité des chances remet chaque année le label actions positives, pour récompenser les entreprises qui ont obtenu l'agrément ministériel et transposé leur plan d'actions avec succès

- Le lundi 14 novembre 2016 a eu lieu la réunion du réseau actions positives chez Cimalux en présence de Madame la Ministre Lydia Mutsch. Le ministère de l'égalité des chances a eu l'idée de lancer le réseau actions positives en 2015 afin d'offrir aux entreprises intéressées une plate-forme pour discuter des thématiques communes concrètes et de créer ainsi une dynamique d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences en matière d'égalité homme/femme sur le lieu de travail. Monsieur Dany Krier a présenté un exemple concret de projet d'action positive réalisé dans l'entreprise Cimalux. La présentation a été suivie d'une discussion interactive entre les participants parmi lesquels une dizaine d'entreprises déjà récompensées par le label actions positives, une dizaine dont le projet est en voie de réalisation et une dizaine d'entreprises n'ayant pas encore réalisé de projet, mais intéressées à participer au programme actions positives.

#### Réunion du 7 décembre 2016

Suite à la présentation de leur plan d'action par Le Foyer et Axa, les projets d'action positive des deux entreprises sont avisés favorablement par le comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans est accordé au Foyer et à Axa, en même temps qu'une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours dans le secteur privé :

- Les prochains plans d'action qui sont en voie de finalisation et seront présentés aux membres du comité en 2017 sont ceux d'Atos, de Luxair, de Brink's, de la Crèche les P'tits Bouchons, de Polygone et de Wavestone (anciennement Kurt Salmon)
- L'enquête vient d'être réalisée chez Muller & Wegener en novembre 2016
- L'enquête sera réalisée en janvier 2017 chez Ernst & Young, chez Avery Dennison et chez Arendt et Medernach
- Des rendez-vous sont prévus prochainement chez Arcelor Mittal, Ranstad, KPMG et Paypal en vue d'une présentation du programme AP.

## **E. Réseau des délégué-e-s à l'égalité dans la Fonction publique**

Le réseau des délégué-e-s à l'égalité dans la Fonction publique est mentionné comme étant une des missions inscrites dans le règlement grand-ducal du 5 mars 2004 instaurant la fonction du délégué-e à l'égalité dans la Fonction publique. Le règlement précise notamment que les délégués sont appelés à « se concerter au moins une fois par an [...] avec les autres délégués en vue de la mise en place coordonnée d'actions positives dans le secteur publique ».



En 2016, 85 femmes et 32 hommes ont été officiellement désignés comme délégué-e-s à l'égalité de leur département. Une liste de tous les délégué-e-s à l'égalité peut être demandée auprès du ministère de l'Egalité des chances.

Le réseau se réunit au moins une fois par an pour s'échanger sur les expériences et activités dans les différents ministères et départements. Les réunions ont lieu sur initiative du ministère de l'Egalité des chances dans ses bureaux où se trouve également le secrétariat du réseau des délégués.

L'institut de formation INAP offre également une formation continue aux agents qui remplissent la fonction de délégué-e à l'égalité. Cette formation est axée sur trois modules : le cadre politique et légal de l'égalité des femmes et hommes, ainsi qu'une formation pratique en matière de gestion de conflit.

Sur demande des délégué-e-s, une page d'information a été instaurée sur le site du ministère de l'Egalité des chances [www.mega.public.lu](http://www.mega.public.lu).

## **F. Réseau des entreprises intéressées au Programme des actions positives**

Le lundi 14 novembre 2016 a eu lieu la réunion du réseau actions positives chez Cimalux en présence de Madame la Ministre Lydia Mutsch. Le ministère de l'égalité des chances a eu l'idée de lancer le réseau actions positives en 2015 afin d'offrir aux entreprises intéressées une plateforme pour discuter des thématiques communes concrètes et de créer ainsi une dynamique d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences en matière d'égalité homme/femme sur le lieu de travail. Monsieur Dany Krier a présenté un exemple concret de projet d'action positive réalisé dans l'entreprise Cimalux.

La présentation a été suivie d'une discussion interactive entre les participants parmi lesquels une dizaine d'entreprises déjà récompensées par le label actions positives, une dizaine dont le projet est en voie de réalisation et une dizaine d'entreprises n'ayant pas encore réalisé de projet, mais intéressées à participer au programme actions positives.



### **III. Représentation du ministère de l'Égalité des chances dans les organes gouvernementaux**

En 2016, le ministère de l'Égalité des chances a été représenté dans les organes suivants :

- Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes
- Comité interministériel à la Jeunesse
- Comité interministériel de l'intégration
- Comité interministériel aux droits de l'enfant
- Comité interministériel de coordination de la coopération transfrontalière au sein de la Grande région
- Comité interministériel de coordination de la politique européenne
- Comité interministériel de la stratégie pour l'inclusion sociale
- Comité interministériel pour la coopération au développement
- « Groupe Mondorf » – chargés des relations publiques des départements ministériels
- Comité à la Simplification administrative
- Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence
- Comité de sélection du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF)
- Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains
- Comité des actions positives
- Comité des correspondants européens
- Comité du travail féminin
- Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise
- Comités de suivi et d'évaluation du programme « Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » du Fonds social européen, de LEADER+, d'INTERREG et du FEDER
- Commission d'Harmonisation et la Commission paritaire instituées dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique
- Commission des Domiciliations
- Commission interdépartementale du développement durable
- Commission interministérielle de l'informatique
- Commission spéciale en matière de harcèlement
- Conseil supérieur de la Protection nationale
- Groupe de suivi du Guide « L'Égalité dans la communication publique »
- Réseau interministériel « Europe 2020 »
- Comité de surveillance du SIDA
- Commission paritaire réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines sociale, familial et thérapeutique
- Comité interministériel pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Plan d'action « Handicap »
- Groupe de travail interministériel « Plan d'action national Education sexuelle et affective »

## **IV. Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau national**

### **A. Le domaine législatif**

#### **1. Projet de loi**

##### **Projet de loi portant**

- 1. modification du Code du travail**
- 2. modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques**

(document parlementaire n° 6892)

*(pm) Le projet de loi modifie le Code du travail sur 3 points :*

- simplification de la procédure pour bénéficier d'une aide financière en cas d'embauche d'un travailleur du sexe sous-représenté ;*
- précision des conditions pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme dit des Actions positives, au niveau du respect de l'égalité de salaire entre hommes et femmes et au niveau de la prise de décision ;*
- inscription du principe de l'égalité de salaire entre hommes et femmes.*

*Le projet de loi modifie également la législation sur le financement des partis politiques dans le but d'y inscrire l'obligation pour les partis politiques de garantir un quota de 40% du sexe sous-représenté sur les listes de candidatures pour les élections législatives et européennes.*

Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 14 octobre 2015.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 8 mars 2016. Le 20 juillet 2016, la commission parlementaire compétente a introduit dans la procédure législative une série d'amendements. Suite à l'avis complémentaire du Conseil d'Etat du 12 octobre 2016, le projet de loi a été voté à la Chambre des Députés le 24 novembre 2016.

#### **2. Projet de règlement grand-ducal**

##### **Projet de règlement grand-ducal portant**

- 1. modification du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 1996 portant création d'un Comité interministériel de l'égalité entre femmes et hommes et portant création des cellules de compétences en genre dans les ministères ;**
- 2. modification du règlement grand-ducal du 24 novembre 2003 relatif au Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence ;**
- 3. abrogation du règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes**

*(pm) Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de mettre en œuvre certaines dispositions du Plan d'égalité des femmes et des hommes des chances 2015-2018, adopté par le Gouvernement en mars 2015.*

*Deux des mesures prévues dans ce plan sont en effet la révision des missions du Comité interministériel à l'égalité entre hommes et femmes, dans un but de les alléger, et l'abolition des cellules de compétences en genre.*

*Ensuite, la base réglementaire du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence est adaptée aux pratiques administratives en cours, devenues nécessaires notamment suite à la réforme de la législation sur la violence domestique en 2013 qui prévoit la collaboration des services prenant en charge les auteurs de violence domestique aux travaux dudit Comité.*

*Finalement le règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes est abrogé, étant donné que l'avant-projet de loi ayant pour objet la mise en œuvre de certaines dispositions du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et portant 1. modification du Code du travail, 2. modification de l'article 93 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, 3. modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques, inscrit l'égalité de salaire entre hommes et femmes au Code du travail.*

Le projet de règlement grand-ducal a été introduit dans la procédure réglementaire au cours du mois d'octobre 2015. Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 11 octobre 2016 et le règlement grand-ducal du 15 décembre 2016 (...) est entré en vigueur le 25 décembre 2016.

## **B. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**

### **1. Plan d'égalité**

Dans sa réunion du 17 février 2016, le Comité interministériel à l'égalité des femmes et des hommes a retenu la méthode de travail pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PAN Egalité.

Le 3 mars 2016, les membres du Comité interministériel à l'égalité des femmes et des hommes ont été invités à fournir des informations sur l'état de la mise en œuvre des différentes mesures tombant sous leur champ de compétences sur base d'une ventilation établie par le Ministère de l'Egalité des chances. Par la même occasion était posée la question de l'implication active des délégués à l'égalité des départements respectifs dans la mise en œuvre du PAN Egalité.

Le délai de réponse était fixé au 15 avril 2016 et a été prolongé au 10 mai 2015.

3 degrés sont prévus pour définir l'état de mise en œuvre des différentes mesures : réalisation terminée, en cours de réalisation et réalisation pas encore entamée/reportée.

Sur base des contributions individuelles transmises par les membres du Comité interministériel, le Ministère de l'Égalité des chances a fait circuler un projet du 1er rapport intermédiaire de mise en œuvre au Comité en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

19 départements ministériels distincts ont contribué à l'élaboration du PAN Egalité 2015-2018 et sont responsables pour la mise en œuvre de leurs mesures respectives.

En complément aux actions et travaux du Ministère de l'Égalité des chances, le PAN Egalité comprend **104 mesures différentes** dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes.

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2016,**

- 9 mesures ont été **réalisées (8,65%)**
- 68 mesures sont **en cours de réalisation (65,39%)**
- **la réalisation** de 27 mesures n'a **pas encore été entamée (25,96%)**

Les délégués à l'égalité ont été impliqués 21 fois en ce qui concerne les 77 mesures réalisées ou en cours de réalisation. (27,2% des cas)

Le Ministère de l'Égalité des chances a inscrit 24 mesures dans le Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018. 1 d'entre elles a été réalisée, 22 sont en cours de réalisation et 1 a été reportée.

## **2. Politique communale d'égalité des femmes et des hommes**

Vu l'importance des communes dans la mise en œuvre des politiques d'égalité au niveau local, une brochure d'information, regroupant les projets de collaboration possibles avec le Ministère de l'égalité des chances, leur a été adressée au cours de l'année 2016.

Les communes sont également considérées comme partenaire privilégié dans le cadre de la campagne votezegalite.lu notamment lors de l'organisation de soirées d'information et de journées portes ouvertes tendant à améliorer l'équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision politique au niveau local.

Le 17 novembre 2016, la ministre de l'Égalité des chances, Madame Lydia Mutsch, a inauguré la conférence du réseau international Femcities qui a eu lieu au Centre Atert à Bertrange les 17 et 18 novembre 2016. La ministre s'est notamment adressée à un auditoire national et international composé de femmes politiques venues notamment d'Autriche, d'Allemagne, de Croatie et de Serbie. Dans son discours, Madame Mutsch a mis en évidence que les femmes restent minoritaires dans la politique communale et que le gouvernement s'est engagé à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au niveau local.

Organisée tous les ans, la conférence Femcities 2016 a ainsi pu donner la parole à des femmes politiques, maires de villes européennes, appelées à partager leurs expériences et à parler des défis rencontrés sur leur parcours politique. Des concepts et stratégies ont été discutés selon la perspective du genre et comparés dans un cadre international, pratique, local et scientifique.

Les femmes restent sous-représentées aux postes de décision et ceci reste d'actualité pour la prise de décision politique au niveau local. En effet, seulement 15% des maires en Europe sont des femmes et 36% des conseillers communaux. Pour le Luxembourg au niveau communal, 252 mandats sur un total de 1125 mandats politiques sont occupés par des femmes.

Face à ce déséquilibre en termes de représentation politique entre femmes et hommes, le réseau FemCities souhaite sensibiliser particulièrement les femmes responsables dans les communes et autorités locales en vue d'élaborer des stratégies aidant à promouvoir plus de femmes aux postes décisionnels.

La conférence s'est ainsi adressée aux femmes décisionnaires au niveau local et régional, ainsi que toutes les femmes intéressées à s'engager en politique, femmes chercheuses ou actives dans des réseaux et associations œuvrant pour l'égalité entre hommes et femmes.

FemCities est un réseau européen pour l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale. Le réseau soutient les échanges de bonnes pratiques entre acteurs et actrices de la scène politique locale et régionale et soutient le lobbying pour le genre en Europe. Les conférences et rencontres annuelles de FemCities traitent la politique au niveau local sous l'aspect du genre. Pour plus d'information, veuillez consulter le site : [www.femcities.eu](http://www.femcities.eu).

La conférence FemCities 2016 a été organisée conjointement par le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL), le Département de la promotion féminine de la Ville de Vienne, coordinateur du réseau, et placée sous le haut patronage du ministère de l'Égalité des chances.

La conférence a été placée dans le cadre de la campagne du ministère de l'Égalité des chances en faveur d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes en vue des élections communales de 2017 au Luxembourg.

En décembre 2016, les six communes de la Nordstad, Colmar-Berg, Schieren, Ettelbruck, Erpeldange/Sûre, Diekirch et Bettendorf ont signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et hommes dans la vie locale et ont ainsi formalisé leur engagement politique pour l'égalité dans la Nordstad.

Le projet a été initié par les commissions à l'égalité de la Nordstad et validé par les autorités communales des six communes. La Nordstad qui compte actuellement 24000 habitants est le premier réseau de communes au Luxembourg à avoir signé la Charte européenne. Un plan d'action avec des priorités communes qui tiendra compte des spécificités de chaque commune du réseau sera élaboré dans les deux ans à venir.

### 3. Formations

#### Formation de base

Depuis 2011, le ministère de l'Egalité des chances dispense une formation de base sur la politique de l'égalité entre femmes et hommes à l'Institut national d'Administration publique (INAP) pour candidats stagiaires toutes carrières confondues, fonctionnaires et employés, engagés auprès de l'Etat et des communes. Cette formation est obligatoire pour toutes les carrières et comporte en principe 3 séances à deux heures de cours, suivie d'une séance de test ou d'examen.

En augmentation constante, le nombre des formations de base se situe entre 30 et 35 unités par an avec un nombre de participants très variable suivant les classes et carrières allant jusqu'à 40 personnes. Une part importante de la formation incombe notamment à la présentation du concept de l'intégration du genre dans les activités politiques et administratives. En 2016, deux formateurs du ministère ont été désignés pour les formations de base à l'INAP au niveau des différentes carrières.



#### Formations continues

Depuis octobre 2014, le ministère propose en collaboration avec l'Institut national d'Administration publique une formation continue pour délégués à l'égalité dans la Fonction publique agencée en trois modules sur deux jours de formation. Trois formatrices ont été désignées pour dispenser cette formation deux fois par an. En 2016, un cours a été organisé.

Ces formations sont en quelque sorte prolongées par des échanges lors des réunions du réseau des délégués à l'égalité (voir plus loin) organisées au ministère de l'Egalité des chances. En 2016, 85 femmes et 32 hommes ont été officiellement désignés dans cette fonction.

#### Formations sur demande

Une séance d'information sur la politique de l'égalité femmes-hommes a été organisée sur demande de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education auprès des étudiants en bachelier. A l'aide d'exemples concrets, cette présentation a donné un aperçu sur les thèmes prioritaires actuels traités par le programme gouvernemental 2013-2018 en matière de gender mainstreaming. Cette collaboration entre l'Université et le ministère a été confirmée pour 2017 et sera poursuivie.

Au 1<sup>e</sup> semestre 2016, une formation spécifique a été poursuivie au Centre militaire de Diekirch sur le thème de l'égalité de traitement et des différentes formes de discrimination en milieu professionnel. Cette formation a également fait l'objet d'une présentation lors du Diversity Day 2016.

Une collaboration pour organiser des formations communes a été entamée entre la Chambre des salariés et le ministère de l'Egalité des chances pour organiser des séances en 2017 envers un public du secteur privé - dont les délégués à l'égalité - sur des thèmes de la politique de l'égalité f/h.

Les formations de base et continues sont également accessibles sur le site du ministère de l'Egalité des chances et les documents sont disponibles pour les participants via un accès sécurisé.

#### **4. Education et Marché du travail**

##### **Programme des actions positives dans le secteur privé de l'économie**

Le programme des actions positives permet aux entreprises soucieuses de créer une égalité de fait au sein de leur structure, de souscrire à la transposition de l'égalité hommes/femmes dans trois domaines prioritaires, savoir :

- 1) Égalité de traitement des femmes et des hommes,
- 2) Égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision,
- 3) Égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Au cours de l'année 2016, six entreprises ont signé une convention avec le ministère de l'Egalité des chances en vue de participer au programme des actions positives, à savoir la Crèche les P'tits Bouchons, Polygone, Muller & Wegener, Wavestone (anciennement Kurt Salmon), Ernst & Young et Arendt et Medernach.

Des plans d'actions, avec des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes, ont été élaborés en 2016 avec huit entreprises, à savoir Capita Fiduciary, Victor Buck Services, Stëftung Hëllef Doheem, Ferber Hair and Style, Orange Communications, Onet, Le Foyer et Axa assurances.

Les huit projets d'actions positives présentés au Comité des actions positives ont tous été avisés favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans leur a été accordé.

Une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'actions positives a également été allouée à toutes ces entreprises ayant obtenu l'agrément ministériel.

L'idée est de responsabiliser les entreprises en matière d'égalité des sexes, et de les pousser à créer une véritable culture de l'égalité au sein de leur établissement.

##### **Remise de l'Award Actions Positives**

Le 10 novembre 2016 a eu lieu la 3<sup>ème</sup> édition de remise de l'Award Actions Positives, sous une représentation visuelle nouvelle.

Le but est d'honorer les entreprises qui ont transposé leur plan d'actions dans le cadre de leur participation au programme des actions positives.

En 2016 les entreprises lauréates étaient :

- Cabinet d'orthodontie Becker et associés
- Ceratizit
- Curver
- LS Lunch
- No-Nail Boxes
- Pall Center

La cérémonie de remise des prix a eu lieu au « Aalt Stadhaus » à Differdange.

### **Programme des actions positives dans le secteur public de l'économie**

En 2016 les administrations publiques et ministères suivants ont posé leur candidature de participation au programme des actions positives :

- L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines,
- Le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative,
- Le ministère du Logement.

### **Mise en œuvre du programme des actions positives**

#### **I) Définition de l'action positive**

L'action positive est un ensemble de mesures permettant d'établir une égalité de fait entre les femmes et les hommes dans tous les domaines (recrutement, conditions de travail, rémunération, promotion, formation...) et à tous les niveaux de l'entreprise.

La loi concernant la mise en œuvre du plan d'action national pour l'emploi 1998 constitue la base légale pour le ministère de l'Égalité des chances pour soutenir les entreprises dans la réalisation de mesures spécifiques dans le but de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. Ces dispositions légales ont été intégrées dans le Code du travail.

#### **II) Objet de l'action positive**

Les actions positives dans les entreprises du secteur privé s'inscrivent dans le contexte d'une politique luxembourgeoise et européenne de promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le lieu du travail. Les actions positives sont une des mesures du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes, adopté en 2006 par le Gouvernement de l'époque et reconduit par le Gouvernement de 2009. Pour le Gouvernement en place depuis le 4 décembre 2013 le programme des actions positives reste une priorité dans le domaine du travail et de l'emploi. Le nouveau programme gouvernemental préconise le renforcement de mesures d'encouragement concrètes telles que les actions positives aussi bien au niveau des entreprises privées qu'au niveau des institutions publiques.

Le programme des actions positives est en effet l'outil premier de sensibilisation des acteurs économiques dans la mesure où il permet aux entreprises participantes d'élaborer un plan d'actions axées sur trois thèmes prioritaires :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision,



- l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

La transposition de la directive européenne de 2002 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement des femmes et des hommes concernant l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail, vient renforcer la base légale des actions positives.

### III) Thèmes prioritaires du programme

Le programme des actions positives comprend les 3 thèmes prioritaires suivants :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans la vie professionnelle avec égalité de salaire pour un travail égal ou de valeur égale, égalité au niveau recrutement et engagement, égalité au niveau formation et qualification professionnelles, égalité en matière de culture d'entreprise,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision avec égalité dans la formation et la promotion professionnelles et accès égal des femmes et des hommes aux postes à responsabilité,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

### IV) Démarche à suivre

#### *Phase préparatoire*

Les entreprises qui veulent s'investir dans une démarche d'actions positives soumettent une lettre de motivation au ministère de l'Égalité des chances avec un aperçu de la situation actuelle concernant l'égalité hommes/femmes dans l'entreprise, une fiche portrait de l'entreprise ainsi que des certificats de conformité aux obligations vis-à-vis des organismes de la Sécurité Sociale, de l'Administration de l'Enregistrement et des domaines, de l'Administration des Contributions directes.

Le dossier de l'entreprise est soumis pour avis au Comité des actions positives qui se compose de représentant-e-s de différents ministères et administrations et de représentant-e-s des chambres professionnelles.

En cas d'avis favorable, une convention, définissant les conditions de collaboration dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'actions positives, est conclue entre le ministère de l'Égalité des chances et l'entreprise.

#### *1) Phase d'analyse*

Des experts conseils sont chargés de faire, aux frais du ministère de l'Égalité des chances, une analyse scientifique des données de l'entreprise ainsi qu'une enquête auprès du personnel.

## *2) Phase d'élaboration d'un projet d'actions positives*

Un groupe de projet est créé, qui se compose, d'une part pour l'entreprise, de membres de la direction, du/de la responsable des ressources humaines, de la délégation du personnel, le cas échéant du Comité mixte de l'entreprise ainsi que du/de la délégué-e à l'égalité et d'autre part de fonctionnaires de l'État et d'experts conseils associés. Le groupe de projet est chargé de sensibiliser et d'informer le personnel de l'entreprise concernant le projet d'actions positives, de l'encourager à participer à l'enquête. Les résultats de l'enquête et de l'analyse sont communiqués à la direction de l'entreprise, au groupe de projet et au personnel. Le groupe de projet élabore, en fonction des résultats de l'enquête et de l'analyse, un projet d'actions positives comprenant des mesures en faveur de l'égalité.

## *3) Phase de réalisation du projet d'actions positives*

L'entreprise fait une demande d'obtention d'agrément ministériel et de subvention pour le projet d'actions positives finalisé qui est présenté pour avis au Comité des actions positives.

En cas d'approbation, l'entreprise obtient l'agrément ministériel et une subvention pour les actions mises en place.

## *4) Phase d'évaluation*

Toutes les mesures réalisées sont documentées et évaluées afin de pouvoir être transférées à d'autres entreprises.

L'agrément ministériel est valable pour une durée de deux ans. Les entreprises s'engagent à réaliser les mesures de leur plan d'actions dans les deux ans qui suivent la remise de l'agrément ministériel.

Un label « actions positives » est décerné chaque année aux entreprises qui ont intégralement transposé leur plan d'actions dans le cadre de leur participation au programme susmentionné et leur adhésion à un réseau spécialement créé à cet effet leur permettra d'échanger leurs bonnes pratiques.

## *V) Actions positives réalisées*

Les premières actions positives ont été organisées au sein des entreprises du secteur privé de l'économie à partir de 1999.

Au cours de l'année 2016, six entreprises ont signé une convention avec le ministère de l'Égalité des chances en vue de participer au programme des actions positives, à savoir la Crèche les P'tits Bouchons, Polygone, Muller & Wegener, Wavestone (anciennement Kurt Salmon), Ernst & Young et Arendt et Medernach.

Des plans d'actions, avec des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes, ont été élaborés en 2016 avec huit entreprises, à savoir Capita Fiduciary, Victor Buck Services, Stëftung Hëllef Doheem, Ferber Hair and Style, Orange Communications, Onet, Le Foyer et Axa assurances.

Les huit projets d'actions positives présentés au Comité des actions positives ont tous été avisés favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans leur a été accordé.

Une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'actions positives a également été allouée à toutes ces entreprises ayant obtenu l'agrément ministériel.

Les actions positives ont pour objectif de réaliser l'égalité de fait dans le monde du travail, d'assurer le bien-être des salariés sur le lieu de travail, d'augmenter leur motivation et de réduire les fluctuations du personnel. Il en résulte une meilleure qualité du service.

Une bonne gestion des ressources humaines stimulant les capacités du personnel tant féminin que masculin contribue à l'épanouissement de tout un chacun et par conséquent augmente la performance.

Il s'agit de mettre à profit la diversité des compétences, du savoir-faire et des expériences des hommes et des femmes, leurs valeurs étant complémentaires.

L'objectif des actions positives est l'élimination des inégalités qui malgré une évolution lente, mais positive, subsistent toujours dans le monde du travail, comme le montre la 7<sup>e</sup> édition 2013 de l'étude réalisée par le CEPS/Instead, « Les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi ».

Jusqu'à présent soixante-douze entreprises de différents secteurs, industriel, construction, commerce, nettoyage, restauration, services, communication, bancaire, financier, assurance et santé ont déjà participé au programme des actions positives, et un succès non négligeable a pu être enregistré auprès des sociétés qui se sont engagées en faveur de l'égalité homme/femme de sorte qu'il est dans l'intérêt de tous les acteurs impliqués de poursuivre les actions positives et le cas échéant de parfaire la méthode.

Les projets d'actions positives réalisés servent d'exemples de bonne pratique et, le cas échéant, d'autres promoteurs de projets d'actions positives auront la possibilité d'appliquer des mesures identiques adaptées à leur propre situation et besoins, l'intérêt étant de faire bénéficier un maximum de promoteurs des expériences et bonnes pratiques réalisées dans le cadre du programme des actions positives.

La Direction Générale Emploi de la Commission Européenne qui a fait réaliser une étude au niveau européen concernant les initiatives prises en faveur des employeurs afin de promouvoir l'égalité homme/femme sur le lieu de travail, a retenu le programme des actions positives comme une des bonnes pratiques qui ont été présentées et discutées lors d'une conférence à Bruxelles.

La mise en œuvre du programme actions positives dans les entreprises du secteur privé s'étant ainsi avérée fructueuse en matière de transposition de l'égalité de droit entre les femmes et les hommes dans la pratique, le Gouvernement avait décidé par son programme gouvernemental de 2009-2014 de l'étendre au secteur public.

Depuis 2011, vingt-deux administrations publiques et départements ministériels et depuis 2013 dix communes ont participé au programme des actions positives. En 2016 c'étaient le ministère du Logement, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative,

l'administration de l'Enregistrement et des Domaines qui ont posé leur candidature de participation au programme.

Le jeudi 10 novembre 2016 lors de la cérémonie des « Awards Actions Positives », édition 2016, qui s'est déroulée au Aalt Stadhaus à Differdange, Madame la Ministre Lydia Mutsch a remis les trophées aux six entreprises lauréates de cette année : le cabinet d'orthodontie Becker et associés, Ceratizit, Curver, LS Lunch, No-Nail Boxes et Pall Center. Depuis 2013, le ministère de l'Égalité des chances remet chaque année le label actions positives, pour récompenser les entreprises qui ont obtenu l'agrément ministériel et transposé leur plan d'actions avec succès.

## **Education**

Suite à une réunion de concertation avec des agents du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, il a été envisagé de collaborer plus étroitement sur le sujet de l'égalité des genres.

Les élèves de l'enseignement fondamental auront dorénavant la possibilité d'être sensibilisés à cette thématique dès leur plus jeune âge, à travers des actions de sensibilisation très variées.

L'Institut de formation de l'Éducation nationale propose à l'heure actuelle une panoplie de formations touchant à l'égalité des genres.

Suite à une réunion très constructive avec des collaborateurs de l'institut, ce dernier s'est proposé d'intensifier son offre de formations en genre, destinées aux formateurs.

## **5. Domaine social**

### **Plan d'Action National « Prostitution »**

En juin 2016, les ministres de l'Égalité des chances et de la Justice ont présenté la stratégie en matière d'encadrement de la prostitution au Luxembourg. Cette stratégie met en oeuvre le programme gouvernemental, et se compose, d'une part, du premier Plan d'Action National (PAN) « Prostitution » (par la suite « PAN Prostitution »), et d'autre part, du projet de loi renforçant la lutte contre l'exploitation de la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins sexuelles.

Les deux ministres ont d'abord relevé l'important travail de consultation effectué en amont de la stratégie, à savoir les conclusions de la plateforme « Prostitution » présentées en novembre 2014, les visites ministérielles à l'étranger (Pays-Bas, Suède) en 2015 et le débat parlementaire sur la prostitution au Luxembourg d'avril 2015.

Concernant le PAN « Prostitution », la ministre de l'Égalité des chances a souligné l'importance de proposer un concept global qui comporte tant des mesures légales renforçant la lutte contre l'exploitation de la prostitution, le proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins sexuelles, que des mesures permettant de renforcer l'aide psychosociale aux personnes concernées. Ces deux composantes sont complémentaires et répondent aux objectifs ambitieux que ce gouvernement s'est fixés en la matière à savoir

- la réduction de la violence perpétrée à l'égard des prostitué(e)s,
- la protection des mineurs,
- l'intensification de la collaboration entre les institutions et acteurs publics en vue de mieux cerner les phénomènes du proxénétisme et de la traite des êtres humains et en vue de pouvoir réorienter les victimes dans les structures adaptées,
- l'amélioration des conditions d'encadrement au profit des prostitué(e)s, tant au niveau de la santé que de la sécurité,
- l'élaboration d'un concept d'une stratégie dite d' « EXIT » pour les prostitué(e)s, souhaitant quitter le milieu de la prostitution,
- le renforcement du « street work » en collaboration avec la Ville de Luxembourg, ainsi que
- la mise en oeuvre des mesures contenues dans le Plan d'action sur l'éducation sexuelle et affective.

Le renforcement du cadre légal a rendu nécessaire des modifications du Code Pénal et du Code d'instruction criminelle. Ces modifications prévoient entre autres l'institutionnalisation de la Plateforme « Prostitution » comme comité permanent et la création de synergies avec le comité de suivi « Traite », des mesures législatives préconisées par le Parquet Général et par la Police Grand-Ducale et le comité de suivi « Traite » et l'introduction de la pénalisation des clients s'il s'avère « qu'il s'agit d'une personne mineure, d'une personne particulièrement vulnérable ou d'une victime d'exploitation sexuelle dans le cadre de l'exploitation de la prostitution, du proxénétisme ou de la traite des êtres humains à des fins sexuelles avec la possibilité de ne pas exercer l'action publique contre le client sous certaines conditions (témoignage du client). »

Les deux ministres ont conclu que cette stratégie prend en compte les spécificités du contexte luxembourgeois de la prostitution. Il s'agit d'un concept qui mise à la fois sur le renforcement des mesures sociales et sur des mesures répressives pour lutter de manière conséquente contre les phénomènes de l'exploitation de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins sexuelles.

## **6. Sensibilisation et information**

### **Campagne stoptraite.lu**

Félix Braz, ministre de la Justice, Lydia Mutsch, ministre de l'Egalité des chances et Francine Closener, secrétaire d'Etat à la Sécurité intérieure ont présenté lors d'une conférence de presse le 1er décembre 2016 la campagne d'information et de sensibilisation sur le phénomène de la traite des êtres humains qui s'est déroulé pendant le mois de décembre 2016.

La campagne a été organisée par le comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains qui est composé de représentants des ministères concernés, de représentants des autorités judiciaires, de la Police et des services d'assistance aux victimes de la traite. Il a pour mission la mise en place du suivi et de la coordination des activités de prévention et de l'évaluation du phénomène de la traite.

Le comité consacre en outre ses efforts à la sensibilisation du public sur ce phénomène. Dans ce contexte, il avait déjà publié en 2014 une première brochure d'information sur la traite des êtres humains, brochure qui est toujours diffusée à plusieurs endroits publics. Par le lancement de l'actuelle campagne d'information et de sensibilisation nationale en matière de lutte contre la

traite des êtres humains, le Luxembourg continue ses efforts pour sensibiliser le public sur les victimes de la traite.

L'accent de cette deuxième étape d'information et de sensibilisation est mis sur une campagne médiatique audiovisuelle qui comprend notamment des spots à la radio, des projections en salle de cinéma et une campagne d'affiches ciblées sur les différents aspects de la traite. Elle marque aussi une présence internet par la création du site [www.stoptraite.lu](http://www.stoptraite.lu) et une présence sur les médias sociaux tels que Facebook.

La campagne se veut durable, avec un message universel dont l'objectif est double : il s'agit de sensibiliser le grand public et de l'informer sur les différentes formes que la traite des êtres humains peut revêtir, afin d'accroître la prise de conscience du phénomène de la traite dans la réalité quotidienne des citoyens.

Le financement de la campagne a pu se faire grâce au concours financier du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité grave.

### **Campagne de mobilisation tendant à un meilleur équilibre entre hommes et femmes en politique communale au Luxembourg**

En vue de soutenir un effort national pour augmenter la part du sexe sous-représenté dans le domaine de la politique, le ministère de l'Égalité des chances, avec ses partenaires, a décidé de sensibiliser le grand public à ces enjeux.

Les trois années électorales consécutives (communales, nationales et européennes) de 2017 à 2019 offrent une chance unique d'analyser la thématique sous l'angle de l'égalité entre les sexes.

Force est de constater un flagrant déséquilibre persistant, concernant la représentation des femmes et des hommes en politique. On s'aperçoit que les femmes demeurent sous-représentées tant sur les listes de candidature qu'en exécution de mandat.

Il semblerait que les mentalités dans notre société ne soient pas encore tout à fait abouties afin de permettre à tout le monde de pouvoir réaliser ses ambitions (son potentiel) dans le domaine de la politique.

Ce constat vaut surtout pour les femmes et fut soulignée par un sondage public en la matière. [http://www.mega.public.lu/fr/societe/votez-egalite/TNS-ILRES-MEGA-Participation-politique-des-femmes\\_v24022016.pdf](http://www.mega.public.lu/fr/societe/votez-egalite/TNS-ILRES-MEGA-Participation-politique-des-femmes_v24022016.pdf)

### **Un défi de taille**

Le besoin d'agir et de sensibiliser s'imposa alors pour le ministère de l'Égalité des chances, qui, ensemble avec le syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (SYVICOL), décida de changer la donne par une grande campagne de sensibilisation ambitionnée et stratifiée en trois volets distincts.

Si on introduit une campagne sur un thème comme la participation égale en politique on risque de passer inaperçu par le grand public car cette thématique n'interpelle pas tout le monde au même titre au premier abord.



Un tel sujet s'approche au mieux avec un angle quelque peu provocateur, avec de l'humour aussi, mais contrasté par des chiffres concrets et réels qui fassent réaliser l'ampleur du déséquilibre, ainsi que le besoin d'agir, à tout un chacun.

Le visuel choisi pour cette campagne est une cabine, couverte par un rideau blanc, évoquant à la fois une cabine d'élection et une cabine d'essayage dans un magasin de vêtements.

Le jeu avec les stéréotypes les plus associées avec les femmes risque de choquer, voir même d'indigner le public, mais ne le laissera surtout pas indifférent au sujet et dès que l'on a son attention, on peut véhiculer des faits et des messages importants.

#### Phase 1 : Informer



Pour ce premier volet de la campagne, il s'agit surtout d'éveiller une certaine curiosité auprès du public en ne révélant presque rien, le rideau reste fermé et l'on ne sait pas encore s'il s'agit d'une cabine d'essayage ou de vote.

Sur le rideau sont projetés des chiffres et pourcentages actuels concernant la représentation féminine dans les différents domaines de la politique locale du Grand-Duché de Luxembourg. Il en résulte une prise de conscience de la situation, de l'ampleur du déséquilibre.

## Phase 2 : Mobiliser



Dans une deuxième phase de la campagne le rideau de la cabine d'élection est entrouvert, laissant entrevoir une main de femme qui s'apprête à recevoir l'écharpe d'insigne, symbole du mandat politique au niveau communal, avec le slogan : « **Une femme en politique ?** ».

Cette illustration vise à mobiliser les femmes pour s'inscrire aux listes de candidat(e)s pour les prochaines élections, une action appuyée par les constats faits lors de la première phase de la campagne.

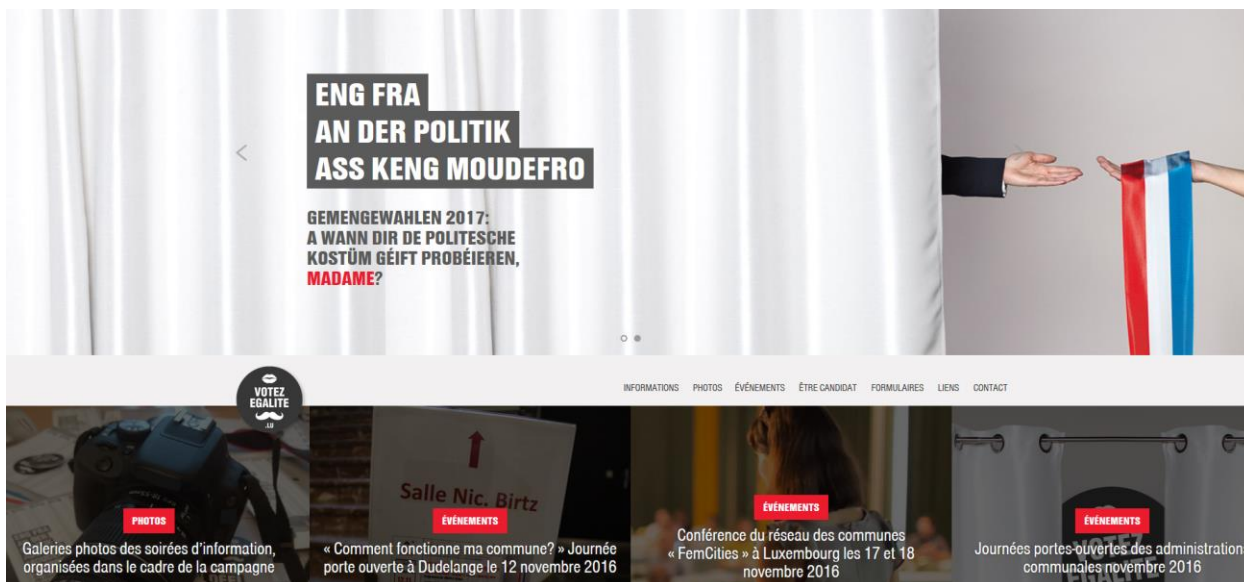
## Phase 3 : Soutenir

La révélation de la phase 3 interviendra au printemps 2017.

### L'élément central de la campagne

Il est important de faire en sorte que les informations rassemblées restent accessibles afin de permettre au public de s'informer continuellement sur les idées véhiculées dans la campagne. Le ministère de l'Égalité des chances a donc mis en ligne un site internet thématique, dédié à cette campagne, sur lequel on trouve de nombreuses informations sur les ateliers thématiques organisés ensemble avec le SYVICOL dans les 4 coins du pays, les journées portes ouvertes, organisées par différentes communes participantes sous le slogan « Comment fonctionne ma commune », un fil rouge expliquant les démarches à suivre en vue de se présenter en tant que candidat(e) potentiel(le) pour les élections, et une hotline téléphonique afin de répondre immédiatement aux questions liées à cette thématique.





[www.wieltegaliteit.lu](http://www.wieltegaliteit.lu) et [www.votezegalite.lu](http://www.votezegalite.lu)

Bien que le site internet soit l'élément central de la campagne, celle-ci ne s'arrête pas là. Il y a aussi une présence multi-médiatique conséquente qui passe d'annonces dans la presse au bannering sur les sites web les plus consultés au Luxembourg, par des spots et clips radio et audio-visuels diffusés dans les cinémas et à la télévision.

### Les soirées d'information ouvertes au public, organisées dans le cadre de la campagne

En vue de stimuler le discours actif autour de la thématique de la participation des femmes en politique au niveau local il était nécessaire de souligner le volet théorique de la matière avec de la pratique tangible et réelle. Pour ce faire, le MEGA a décidé, ensemble avec le SYVICOL, d'organiser des soirées de rencontre et d'information pratiques avec des mandataires au niveau communal.



Un échange direct avec des gens, des femmes, surtout, qui ont déjà franchi le pas vers une vie en politique s'avérerait indispensable en vue de démontrer aux gens qu'une telle fonction pourrait bien être reprise par tout le monde, qu'il ne fallait pas être né(e) dans le monde politique et que

les bourgmestres, les échevin(e)s et les conseilli(èr)ers ont connu des débuts assez modestes eux-mêmes.

Un échange d'idées s'ensuivit alors à chacune des 6 manifestations qui n'a pas seulement enrichi tou(te)s les participant(e)s, mais a conduit aussi à une synthèse d'idées et de propositions d'amélioration dans l'approche des citoyen(ne)s à la thématique.

[http://votzegalite.lu/wp-content/uploads/2016/09/Synth%C3%A8se-workshops\\_FR-vd..pdf](http://votzegalite.lu/wp-content/uploads/2016/09/Synth%C3%A8se-workshops_FR-vd..pdf)

6 soirées d'information ont ainsi eu lieu dans chaque circonscription électorale, notamment :

- le 24 mai à Marnach
- le 25 mai à Steinsel
- le 31 mai à Dudelange
- le 1<sup>er</sup> juin à Berdorf
- le 5 octobre à Differdange
- le 8 novembre à Ettelbruck

Des galeries photos de ces événements peuvent être consultées sous le lien suivant :

<https://www.flickr.com/photos/144347555@N08/albums>

Les journées « portes ouvertes » dans les communes, organisées dans le cadre de la campagne

Sous le slogan « **Comment fonctionne ma commune ?** » et dans un effort de correspondre immédiatement à une demande directe du public participant lors des rencontres des soirées thématiques, le ministère de l'Égalité des chances a proposé, ensemble avec le SYVICOL, des journées portes ouvertes à toutes les communes du pays, en vue de donner plus de facilités aux citoyen(ne)s intéressé(e)s pour comprendre les mécanismes et institutions en place.



Ainsi, chaque commune intéressée était priée de choisir une créneau temporaire convenant en fin de semaine de la 45<sup>e</sup> semaine 2016.

Ont participé à cette action les communes de :

- Mersch
- Echternach
- Bourscheid
- Grevenmacher
- Rambrouch
- Clervaux
- Differdange

- Mondorf-les-Bains
- Dudelange
- Dippach
- Betzdorf
- Niederanven
- Steinsel
- Nommern
- Schuttrange
- Hesperange

### La « Foire de l'Étudiant(e) 2016 »



En 2016, au lieu du stand habituel du ministère de l'Égalité des chances sur la Foire de l'Étudiant(e), le MEGA a décidé d'approcher les jeunes avec les thèmes de la campagne « voteegalite.lu » de façon ludique et interactive pour leur faire comprendre les enjeux de la campagne et l'importance d'une participation plus égalitaire et d'une meilleure mixité entre femmes et hommes en politique, le lendemain de la défaite de Hillary Clinton aux élections présidentielles des États-Unis.

Pour ce faire le MEGA a eu recours à la fameuse PHOTOBOOTH, un « photomaton » qui fut décoré dans les visuels de la campagne pour inciter les jeunes gens à s'imaginer exercer un mandat politique au niveau communal. Les jeunes ont ainsi pu prendre une photo d'eux-mêmes, portant cette écharpe d'insigne.

En plus de la photo, les jeunes ont aussi reçu un dépliant informatif, résumant les enjeux et visuels de la campagne en cours, pour leur donner du contenu et des idées après le côté « fun » de la prise de vue.



Ce moyen ludique et interactif a connu un franc succès avec plus de 420 participant(e)s durant les deux jours de la foire. De belles images ont ainsi été recueillies en vue de renforcer une deuxième piste de la campagne, celle des « témoignages » publics, démontrant une solidarité et un engagement personnel des participant(e)s pour venir renforcer et soutenir cet effort à l'échelle nationale.

Vu le succès de cette action et les centaines de belles photos recueillies, le MEGA a décidé d'employer ce moyen très interactif de nouveau avant les élections communales de 2017, lors d'une manifestation publique en vue de recueillir encore plus de photos de soutien public de notre campagne ambitionnée.

## Les médias sociaux

### TWITTER

Le ministère dispose d'un compte TWITTER depuis la deuxième moitié de 2015. Initialement instauré en vue d'accompagner les événements organisés lors de la présidence de l'UE du Luxembourg par des tweets sporadiques, le MEGA a entretemps plus d'une centaine de « followers » et beaucoup des tweets ont été partagés et ré-envoyés par ces utilisateurs. Depuis le dernier trimestre 2016, le ministère a augmenté le nombre de ses tweets et projette des publications régulières concernant des thématiques variées mensuellement.

[https://twitter.com/Equality\\_MEGA](https://twitter.com/Equality_MEGA)

### FLICKR

Un domaine du ministère a aussi été mis en place dans FLICKR en automne 2016. Ce programme permet de gérer des grandes galeries photos qui seraient trop volumineuses pour le portail internet du MEGA. En y sauvegardant toutes les photos prises lors d'un événement du MEGA, un lien est créé qui peut facilement être intégré dans un texte ou un document se référant au même événement sans pour autant déborder les capacités de sauvegarde attribués à ce document/cette page internet.

<https://www.flickr.com/photos/144347555@N08/albums/with/72157665177931849>

## C. Activités conventionnées par le ministère de l'Égalité des chances dans le domaine social et autres

Le ministère de l'Égalité des chances subventionne des activités dans le domaine social. Pour ce faire, le ministère et les organismes gestionnaires signent des conventions fixant les conditions générales, les types d'activités, la participation financière de l'État pour les frais du personnel et les frais de fonctionnement, ainsi que les obligations réciproques tant au niveau des ministères, qu'au niveau des organismes gestionnaires. Ces derniers sont de vrais partenaires, engagés et dévoués, sans lesquels le ministère ne pourrait pas accomplir une bonne partie de ses missions sociales dans le cadre de sa politique d'égalité des chances entre femmes et hommes.

Les conventions se basent essentiellement sur les dispositions, d'une part, de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, communément appelée loi dite « ASFT », et d'autre part, sur le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour filles, femmes et femmes avec enfants. Pour l'exercice 2015, ce règlement grand-ducal a été adapté en 2014 pour tenir compte des changements intervenus au niveau du public cible du ministère, qui se comprend comme ministère au service tant des femmes que des hommes. Le règlement grand-ducal tient finalement compte des obligations du ministère en matière de l'encadrement des victimes de la traite des êtres humains. Le ministère a finalement procédé à une révision fondamentale des conventions à conclure entre le ministère et les gestionnaires du secteur conventionné en fonction des adaptations précitées.

### 1. Services pour filles, femmes et femmes avec enfants

Ces services accueillent des filles, des femmes avec ou sans enfants se trouvant dans une situation de détresse et nécessitant un accompagnement socio-éducatif. On distingue le **centre d'accueil classique**<sup>1</sup>, le **service de logements encadrés**<sup>2</sup> et le **service de logements en milieu ouvert**<sup>3</sup>. Les mesures mises en place ont pour objet de mener avec les organisations non gouvernementales une action concertée en faveur de la réduction de la violence domestique/conjugale et des situations de détresse familiale, professionnelle, sociale et personnelle et de lutter contre et de prévenir l'exclusion sociale en vue d'atteindre à long terme une société plus égalitaire. Notons que de telles structures sont actuellement gérées par la

---

<sup>1</sup> Un service ayant pour objet d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit de façon permanente et temporaire plus de trois femmes simultanément, le cas échéant accompagnés de leurs enfants, se trouvant en situation de détresse aiguë, et nécessitant d'urgence une aide spécialisée durant la journée sous forme d'un accompagnement éducatif, psychologique, social et thérapeutique adapté à leurs besoins individuels. Priorité sera donnée à l'accueil de femmes victimes de violence et/ou des femmes dans des situations de grossesse ou de maternité problématiques.

<sup>2</sup> Un service dont l'objet est d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit, de façon permanente et temporaire des femmes accompagnées de leurs enfants se trouvant en situation de détresse sociale, ou alors des femmes stabilisées provenant d'un centre d'accueil classique. Il vise en priorité à procurer aux femmes un logement temporaire, une aide pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle, pour la gestion de leurs situations financière et juridique et une aide pour l'intégration et la participation sociale. Il vise par ses activités à procurer aux femmes une amélioration de leur qualité de vie en général, un renforcement de leurs compétences psychiques et sociales afin qu'elles puissent organiser leur vie quotidienne de façon autonome.

<sup>3</sup> Un service organisé au départ d'un centre d'accueil classique ou d'un service de logements encadrés et qui vise à assurer un soutien à des femmes en difficultés, mais où le degré d'autonomie de la femme est tel qu'un encadrement sporadique suffit.

Fondation Maison de la Porte ouverte, Femmes en détresse asbl, le Conseil National des Femmes et la Fondation Pro Familia.

Il y a lieu de souligner que la situation financière et professionnelle de la majorité des femmes accueillies dans un service d'hébergement reste précaire. Par conséquent, beaucoup de femmes sont contraintes à rester plus longtemps que prévu dans un centre d'accueil.

## **2. Garderies internes**

Les garderies internes ont pour objet d'offrir un accueil aux enfants des femmes encadrées par les services agréés pour femmes, pendant une partie de la journée. Elles garantissent un accompagnement éducatif, psychologique, social et thérapeutique par des activités variées et adaptées aux besoins des jeunes et permettent aux usagers de chercher un emploi et de procéder à diverses démarches dans le cadre de leur insertion voire réinsertion et leur autonomisation. Notons que de telles structures sont actuellement gérées par la Fondation Maison de la Porte ouverte et par Femmes en détresse a.s.b.l.

## **3. Foyers d'accueil et de dépannage**

Les foyers d'accueil et de dépannage (FADEP) sont des services qui sont destinés aux placements urgents jour et nuit pour filles âgées de 12 à 21 ans victimes de violence. Par ailleurs, l'organisme gestionnaire offre des services annexes aux services d'hébergement. Actuellement Femmes en détresse a.s.b.l. est la seule à gérer une telle structure pour jeunes filles.

## **4. Centres de consultation**

Les centres de consultation offrent des prestations de consultation, d'information, d'orientation, d'assistance et de guidance aux femmes, aux filles et/ou à leur entourage, ainsi qu'aux victimes de la traite des êtres humains. De tels centres sont actuellement gérés par

- la Fondation Pro Familia qui offre un centre de consultation à Dudelange. En novembre 2016, la Fondation a présenté son service « ALTERNATIVES - Centre de consultation pour enfants et adolescents victimes de violence ».
- le Conseil National des Femmes qui gère un centre de consultation et d'information à Esch/Alzette ;
- l'a.s.b.l. Femmes en détresse gérant les centres de consultation
  - VISAVI (Luxembourg, Esch/Alzette) ;
  - Centre pour femmes et familles monoparentales (Luxembourg) ;
  - Service Krank Kanner doheem (Luxembourg) qui offre une garde à domicile pour enfants malades dont les parents exercent une activité professionnelle
  - Kopplabunz (Luxembourg) ;
  - Service psychologique pour enfants et adolescents victimes de violences domestiques (Luxembourg) qui s'adresse à tout enfant et adolescent(e) victime de violences domestiques ;
  - OXYGENE (Luxembourg) ;
  - Interface familiale (Luxembourg)

- le CID-Femmes qui gère leur centre de consultation et de documentation des femmes (Luxembourg) ;
- la Croix-Rouge luxembourgeoise qui gère le centre de consultation « Drop-In pour prostitué(e)s » à Luxembourg
- l' « Initiativ Rem Schaffen » qui gère ses trois centres de consultation à Luxembourg, Esch-Alzette et à Ettelbruck ;
- la Fondation Maison de la Porte ouverte qui gère le Centre Ozanam à Luxembourg, le Centre Ozanam Nord à Wiltz ;
- l'asbl « Act together » qui gère le service « infoMann » pour garçons et hommes en situation de détresse

## **5. Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD)**

L'objet de ce service géré par Femmes en détresse a.s.b.l. consiste à assister, guider et conseiller des personnes victimes de violence domestique en recherchant activement leur contact dans le cadre prévu par la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique. Le SAVVD est représenté au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence et fournit chaque année à la présidence du Comité des statistiques détaillées dans le cadre de l'évaluation du rapport annuel à remettre au Conseil de Gouvernement.

## **6. Centre parental**

Un service ayant pour objet l'accueil et l'hébergement en placement de jour et de nuit de façon permanente et temporaire des femmes et des jeunes filles enceintes ou accompagnées de leur(s) enfant(s) en bas âge, des hommes ou des couples accompagnés de leur(s) enfant(s) en bas âge.

Le centre parental peut prendre trois formes de structure d'encadrement et d'hébergement, à savoir le centre parental proprement dit, le centre maternel et le centre paternel.

Le centre parental est spécialisé dans l'accompagnement des usagers ayant à se construire comme parent en tissant des liens avec leur(s) enfant(s). L'équipe éducative veille au bien-être de l'enfant et de ses parents dans leur parentalité mais également, s'il y a lieu et en cas de besoin, dans leur conjugalité.

Le centre maternel est un centre d'accueil spécifique spécialisé dans l'accueil et l'hébergement de jour et de nuit de façon permanente et temporaire, exclusivement des femmes enceintes accompagnées ou non d'un enfant en bas âge et/ou des femmes jeunes mères, élevant leur(s) enfant(s) en bas âge, afin de leur permettre de se construire, respectivement de se reconstruire comme mère en tissant des liens avec leur(s) enfant(s) à naître et/ou né(s). Cet accompagnement pluridisciplinaire offre un encadrement intensif (24h / 24h) et dure au maximum jusqu'à l'âge des 3 ans de l'enfant.

Le centre paternel sera un centre d'accueil spécifique accessible aux hommes jeunes pères accompagnés d'enfants en bas âge et sera supposé fonctionner à l'instar du concept du centre maternel.

Notons qu'actuellement la Fondation Maison de la Porte Ouverte gère trois centres maternels et un Centre Parental à la Maison Rouge.

## **7. Centre de réinsertion et d'insertion**

Un service offrant aux usagers un enseignement théorique et pratique de base, les préparant à l'autonomie.

## **8. Service prenant en charge les auteurs de violence domestique**

Un service prenant en charge les auteur(s) de violence domestique au sens de la loi modifiée du 8 septembre 2013 est géré par la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Le service Riicht eraus est un centre de consultation qui propose un travail thérapeutique aux auteurs de violence domestique et est, depuis 2013, représenté au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence au même titre que le SAVVD.

## **9. Service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains**

Deux services d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains au sens de la loi modifiée du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et modifiant le Nouveau Code de procédure civile, sont actuellement gérés par l'asbl Femmes en détresse (SAVTEH) et la Fondation Maison de la Porte ouverte (COTEH).

# **D. Manifestations et publications**

## **1. Manifestations organisées ou co-organisées par le ministère de l'Égalité des chances**

### **Cérémonie de remise de l'Award Actions Positives**

Les Actions Positives ont fait peau neuve !

C'est sous une identité visuelle nouvelle que l'Award 2016 Actions Positives a été remis par la ministre de l'Égalité des chances, Madame Lydia Mutsch, aux six lauréats, qui ont achevé la transposition de leur plan d'actions en 2016.

L'égalité entre femmes et hommes fait partie des valeurs fondamentales de toute entreprise qui se veut soucieuse de créer un environnement de travail équilibré et convenable.

Promouvoir l'égalité des genres est considéré comme un atout majeur pour l'entreprise en quête d'une meilleure qualité du travail, d'une motivation accrue du personnel, ainsi que d'une meilleure performance et compétitivité.

Dans cette optique, le ministère de l'Égalité des chances soutient activement, à travers ses Actions Positives, les entreprises qui sont intéressées à établir une culture de l'égalité.



Les Actions Positives = Enquête de satisfaction portant sur :

- L'égalité de traitement des femmes et des hommes sous différents aspects dont notamment l'organisation de travail ;
- La prise de décision ;
- La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

L'entreprise participante peut obtenir un agrément ministériel et un Award du ministère de l'Égalité des chances.

La 3<sup>ème</sup> édition de remise de l'Award Actions Positives a ainsi eu lieu sous une représentation graphique nouvelle, dans le but d'honorer six entreprises, issues de différents secteurs de notre économie, pour leur engagement exemplaire en matière d'égalité entre femmes et hommes :

- Cabinet d'orthodontie Becker et associés
- Ceratizit
- Curver
- LS Lunch
- No-Nail Boxes
- Pall Center

L'événement a eu lieu le 10 novembre 2016 au « Aalt Stadhaus » à Differdange.

#### **Conférence « Séropositif = Séropositive ? Vivre avec le VIH. Quant à l'existence d'une différence des genres face au VIH »<sup>4</sup>**

Dans le cadre d'une conférence organisée le 22 mars 2016 par le ministère de l'Égalité des chances en coopération avec la HIV Berodung de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, des experts nationaux et internationaux ont discuté de la question de l'existence d'une différence des genres face au VIH. La conférence a essayé de mettre en évidence des éléments de réponse à la question en quoi le fait d'être un homme ou une femme influence les processus psychosociaux engendrés par l'infection au VIH.

Lors de sa présentation au sujet « Le poids des rapports de genre dans l'exposition au risque, le suivi et la prise en charge sociale et médicale des personnes vivant avec le VIH », Catherine Kapusta-Palmer, Coordinatrice du programme Femmes et SIDA au sein du Planning familial et du Collectif associatif Femmes et VIH, membre du Bureau national du Planning Familial et ancienne Membre du Conseil National du SIDA (CNS), avait d'abord fait part de ses expériences très personnelles pour enchaîner dans la suite avec les défis se posant aujourd'hui tant aux représentants politiques qu'aux organisations nationales et internationales actives dans le domaine de la prise en charge des infecté(e)s.

La présentation était suivie par une table-ronde modérée par Carole Schimmer avec la participation de Catherine Kapusta-Palmer du Planning Familial (F), de Laurence Mortier de la HIVberodung de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de Dr. Elisabeth Heisbourg de la Direction de la Santé, de Jean-Benoît Petitot et de Patricia Keller-Glod du Planning Familial (L).

---

<sup>4</sup> <http://www.mega.public.lu/fr/agenda/2016/03/seropositif/index.html>

## **ICMEO<sup>5</sup> – 3<sup>e</sup> Conférence Internationale sur les Hommes et l’Egalité des chances – 17/18 octobre 2016<sup>6</sup>**

En date du 17 et du 18 octobre 2016 avait eu lieu la 3<sup>e</sup> Conférence Internationale sur les Hommes et l’Egalité des chances. Après Berlin en 2012 et Vienne en 2014, ce fut le tour du Luxembourg d’organiser cette conférence de renommée internationale à la Maison du savoir à Esch/Belval, ceci avec le soutien du Ministère fédéral allemand des Affaires Familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse.

La conférence entamait ses travaux le 17 octobre 2016 à 14.00 heures par un segment ministériel avec la participation du Premier Minister Xavier Bettel, la ministre de l’Egalité des chances Lydia Mutsch et la Secrétaire parlementaire allemande Elke Ferner, qui ont formulé des discours d’ouverture. Il s’ensuivait une table-ronde dirigée par le journaliste de la 2<sup>e</sup> chaîne télévisée allemande Wolf-Christian Ulrich le thème « Le rôle des garçons et des hommes dans la politique d’égalité » avec la participation de Solveig Horne, Ministre des Enfants et de l’Egalité (Norvège), Åsa Regnér, Ministre de l’Enfance, des Personnes âgées et de l’Egalité des genres (Suède), Isabelle Simonis, Ministre de l’Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l’Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique), Eduardo Cabrita, Ministre adjoint au cabinet du Premier Ministre (Portugal), Martina Vuk, Secrétaire d’Etat du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l’Egalité des chances (Slovénie) et de Jānis Reirs, Ministre de la Sécurité Sociale (Lettonie).

Le sujet de la conférence « Who cares? Who shares? Les Hommes en tant qu’acteurs et bénéficiaires des politiques d’égalité des genres » fut introduite par des représentations scientifiques de la part de Elli Scambor (Autriche) de l’« Institute for Masculinity Research and Gender Studies Austria », Oystein G. Holter (Norvège), de l’Université d’Oslo (Center for Gender Studies) et par Markus Theunert (Suisse) de l’ONG männer.ch.

Une deuxième table-ronde dirigée par Wolf-Christian Ulrich avec des représentant(e)s de la politique luxembourgeoise (Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l’Intégration luxembourgeoise), d’organisations internationales (Carolina Lasen Diaz – Conseil de l’Europe ; Yuriko Backes – Commission européenne ; Christian Veske – European Institute for Gender Equality) et d’organisations non gouvernementales (Martin Rosowski – Bundesforum Männer ; Janine Reuland-Schneider – Conseil National des Femmes du Luxembourg), discutait le sujet des « Caring Masculinities » et leur intégration dans les politiques publiques nationales et européennes.

La deuxième journée de conférence était consacrée au travail dans les ateliers thématiques dirigés par des experts nationaux et internationaux sur des sujets plus spécifiques « Men and Child Care », « Men and Elder Care », « Men in Care jobs », « Men and Voluntary work », « Men and Self Care » and « Men and Household ». Après la pause de déjeuner, la conférence poursuivait ses travaux par des présentations scientifiques sous forme de Key notes par Martin Rosowski (Bundesforum Männer), Françoise Goffinet (Institut belge de l’égalité des femmes et des hommes), Sabine Beckmann (Universität Bremen) et par Gary Barker (MenCare/ProMundo). Markus Theunert présentait finalement la « Déclaration de Luxembourg »<sup>7</sup> avec les principales

---

<sup>5</sup> International Conference on Men and Equal Opportunities

<sup>6</sup> <http://www.mega.public.lu/fr/actualites/2016/10/icmeo/index.html>

<sup>7</sup> <http://www.mega.public.lu/fr/actualites/2016/10/icmeo/end-declaration/Abschlusserklaerung.pdf>

conclusions de la conférence qui était par la suite commentée par la ministre de l'Égalité des chances luxembourgeoise, Lydia Mutsch.

A l'occasion de la réception dînatoire offerte le soir du 17 octobre par le ministère suédois de la Santé et des Affaires sociales, Lydia Mutsch révélait le pays hôte de la 4<sup>e</sup> conférence internationale sur les hommes et l'égalité des chances qui se tiendra en 2018 en Suède.

## **2. Manifestations patronnées par le ministère de l'Égalité des chances**

Janvier 2016 : Service à l'Égalité entre femmes et hommes de la commune de Sanem : intégralité du programme d'activités prévues de janvier à décembre 2016

25 février : KPMG « Gender Diversity Summit 2016 »

1er mars : Commune de Merttert : „Gedankenaustausch mat der Minister Lydia Mutsch iwwert Fraen an den Décisiounsgremien, an de Parteien, an der Wirtschaft“

8 mars : « une rose pour chaque femme » ROTARY CLUB SCHUMANN

19 septembre : Cross-Mentoring pour femmes et hommes, International Cross Mentoring Program

1er octobre : Broschkriibslaf, Europa Donna

## **3. Publications**

### **Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique au Luxembourg**

Une actualisation de l'étude « les femmes et les hommes dans la prise de décision économique au Luxembourg » a été ordonnée par le ministère de l'Égalité des chances auprès du LISER (anciennement CEPS/Instead). L'étude permet de mesurer l'évolution de la situation des femmes et des hommes en termes de prise de décision dans les entreprises du secteur privé installées sur le territoire luxembourgeois. L'étude est parue en été 2016 et peut être consulté en ligne sur le portail du ministère de l'Égalité des chances.

### **La campagne « La violence fait du mal à toute la famille » en plusieurs langues**

En 2012, le ministère de l'Égalité des chances a lancé sa campagne « La violence fait du mal à toute la famille » qui a été rééditée et adaptée au cours de ces dernières années, notamment dans le contexte de la réforme de la loi sur la violence domestique en 2013. Les différentes brochures d'information visent tant les victimes que les auteur(e)s de violence et renseignent sur les dispositions de la législation actuellement en vigueur et sur les centres d'aides et d'assistance travaillant dans le domaine de la violence domestique.



Le ministère de l'Égalité a réédité cette campagne, de sorte que les brochures d'information sont dorénavant disponibles en langues française, anglaise, russe, serbo-croate, portugaise, arabe et luxembourgeoise.

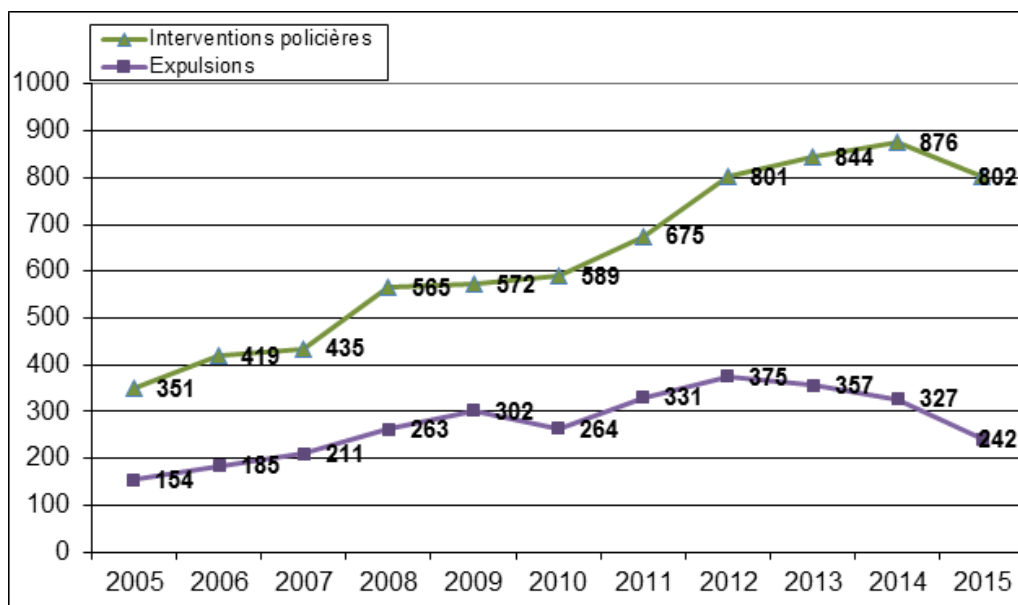
#### **Rapport 2015 du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la Violence**

Dans la réunion du 5 mai 2016, la ministre de l'Égalité des Chances, Lydia Mutsch, a présenté au Conseil de gouvernement, le rapport du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence (ci-après « Comité ») de l'année 2015 adopté le 5 mai 2016. Ce document contient e.a. le recueil des statistiques présentées **en matière de violence domestique** par les différentes instances représentées au sein du Comité, à savoir les Parquets auprès des Tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, la Police Grand-Ducale, le Service d'assistance aux victimes<sup>[1]</sup> de violence domestique (SAVVD) ainsi que le service prenant en charge les auteurs de violence domestique (Riicht eraus).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des interventions policières et des expulsions autorisées en matière de violence domestique pendant les années 2005 à 2015.

<sup>[1]</sup> Les termes de « victime », « auteur » et « client » sont utilisés de façon neutre.

Graphique - Interventions policières et expulsions 2005-2015



Sources : Police Grand-Ducale, Parquets auprès des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch ; Graphique : Ministère de l'Égalité des chances

Au cours de l'année 2015, la Police Grand-ducale a procédé à **802 interventions**. Elle a constaté que le nombre des coups et blessures avec ou sans arrêt de travail s'élevait à 217 (39,9 % des délits répertoriés). Les menaces de mort enregistrées sont en légère diminution pour se chiffrer à 42 en 2015 (53 en 2014). Concernant les **interventions policières**, il y a lieu de relever que 62,4 % des victimes ont été de sexe féminin et 37,6 % de sexe masculin, ce qui représente un statu quo par rapport à 2014. Quant aux auteurs, 66,66 % ont été de sexe masculin (en 2014 : 65,7 % hommes ; 34,3 % femmes).

En 2015, les Parquets auprès des Tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch ont autorisé **242 expulsions**, parmi lesquelles 222 des auteurs étaient de sexe masculin (91,73 %). 198 des expulsions (81,81 %) concernaient des relations de couple ou d'ex-couple. La violence domestique concerne donc majoritairement la violence de couple.

En 2015, la violence exercée par un enfant à l'égard d'un adulte est par rapport au chiffre global des expulsions en régression avec 15 cas sur 242 expulsions, ce qui correspond à un taux de 6,19 % (29 cas/327 expulsions en 2014). La violence exercée par un adulte sur un enfant a également régressé de cinq unités par rapport à 2014 pour atteindre 12 expulsions (17 en 2014).

Les statistiques du Service d'assistance aux victimes de violence (SAVVD) ont révélé que 72,31 % des **victimes** ont été originaires d'un Etat membre de l'Union européenne. 26,45 % des victimes ont été de nationalité luxembourgeoise et 30,58 % de nationalité portugaise. Les victimes issues d'un pays tiers représentent 27,27 %. En tout, le SAVVD a compté 42 nationalités, dont 14 nationalités de l'Union européenne.

En 2015, le service prenant en charge les auteurs de violence domestique Riicht Eraus a traité 333 dossiers, dont 242 dans le cadre d'une expulsion (72,67 %). Concernant les 91 dossiers restants (27,33 %), il s'agit notamment de clients qui se sont dirigés de manière volontaire au service ainsi que des clients dans le cadre d'un avertissement, d'un contrôle judiciaire, d'un sursis

probatoire ou d'une injonction du Tribunal de la Jeunesse (obligation judiciaire). 92 % des auteurs ayant consulté le service Riicht Eraus étaient de sexe masculin.

En 2015, le service Riicht Eraus a encadré des clients originaires de 46 nationalités. La majorité était de nationalité luxembourgeoise (33 %) ou portugaise (27 %). Les français et les capverdiens ont représenté respectivement 6 % des auteurs. Les nationalités serbe, croate, bosniaque ou monténégroise représentent en tout 4,5 %.

Pour l'intégralité des statistiques, il est renvoyé au rapport au gouvernement pour l'exercice 2015, qui est téléchargeable sur le site Internet du ministère de l'Égalité des chances ([www.mega.public.lu](http://www.mega.public.lu)).

### **Plan national « Prostitution »**

Le gouvernement luxembourgeois a développé une stratégie en matière de l'encadrement de la prostitution au Luxembourg, qui se décline en plusieurs axes prioritaires compilés dans le Plan d'Action National (PAN) « Prostitution ».

<http://www.mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2016/plan-daction-national-prostitution/index.html><http://www.mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2016/plan-daction-national-prostitution/index.html>

### **Brochure « L'égalité dans ma commune »**

Avec cette brochure dédiée aux services à l'Égalité des administrations municipales ainsi qu'à toute personne intéressée, le ministère de l'Égalité des chances rappelle quelques-unes des actions et initiatives pratiques qui ont été réalisées par des services au niveau local afin d'activer et soutenir l'Égalité entre hommes et femmes au niveau communal. Des projets spécifiques se voient expliqués en détail, tels que le programme des actions positives, le Gender4kids, le théâtre de prévention en matière de violence domestique, etc. pour ne citer que quelques exemples. Le but de cette brochure est de démontrer qu'il y a déjà des projets concrètement réalisables au niveau communal, ainsi que d'en inspirer d'autres à l'avenir.

[http://www.mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2016/Brochure-1\\_egalite-dans-ma-commune/index.html](http://www.mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2016/Brochure-1_egalite-dans-ma-commune/index.html)

### **Brochure Actions Positives**

Cette brochure est destinée aux entreprises du secteur privé en guise de première présentation du programme des Actions positives du ministère de l'Égalité des chances. Le document présente les grandes lignes et démarches du programme, ainsi que les trois grands domaines d'actions prioritaires que sont la prise de décision, l'égalité de traitement des femmes et hommes et la conciliation de la vie professionnelle et privée.

<http://www.mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2016/nouvelle-brochure-actions-positives/index.html>

## **V. Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau européen et international**

### **A. 59<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme, Organisation des Nations Unies, New York**

Madame Lydia Mutsch, ministre de l'Égalité des chances, s'est déplacée à New York du 14 au 16 mars 2016 afin d'assister à la 60<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York.

Chaque année, des représentant(e)s des Etats Membres se réunissent au Siège des Nations Unies à New York pour évaluer les progrès accomplis au niveau de l'égalité des sexes, identifier les défis, établir des normes mondiales et élaborer des politiques.

En 2016, le thème prioritaire abordé par la Commission était « L'autonomisation des femmes et le lien avec le développement durable ».

Dans son intervention devant l'Assemblée plénière, Lydia Mutsch a souligné l'important rôle des femmes dans la réalisation des 17 Objectifs du développement durable (ODD), dans tous les domaines et à tous les niveaux. Les politiques doivent agir à deux niveaux pour permettre aux femmes de s'investir pleinement : éliminer les discriminations continuant à exister malgré tous les efforts du passé et promouvoir activement une égalité de fait en œuvrant pour un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans le partage des responsabilités familiales, professionnelles, politiques et sociétares.

Au cours d'une table-ronde ministérielle sur le thème du renforcement du cadre légal, normatif et politique pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, Madame Mutsch a présenté les efforts politiques du Luxembourg en la matière, comme le Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et la Stratégie du Gouvernement pour un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision et a cité comme bonnes pratiques les partenariats formels mis en place avec l'ensemble des acteurs concernés notamment en matière de coopération interministérielle, de prostitution, de lutte contre la violence domestique et de travail féminin.

La ministre luxembourgeoise a ensuite participé à une réunion de coordination des ministres en charge de l'égalité entre hommes et femmes de l'Union européenne pour discuter des moyens de lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sexuel. Madame Mutsch a notamment insisté sur l'importance d'une éducation sexuelle et affective basée sur le respect mutuel et sur la lutte contre les stéréotypes liés au genre. Les ministres ont également eu un échange de vues sur la prise en compte de la dimension du genre dans la crise migratoire et l'accueil des réfugiés.

En marge de CSW, la ministre luxembourgeoise a rencontré Madame Sylvie Durrer, Directrice générale du Bureau fédéral suisse de l'égalité entre hommes et femmes et s'est montrée particulièrement intéressée par la représentation des femmes dans la prise de décision politique en Suisse.

D'autres sujets de discussion ont été les efforts des deux pays pour atteindre l'égalité de salaire entre hommes et femmes et pour améliorer l'équilibre entre hommes et femmes dans la prise de

décision économique, notamment au niveau des conseils d'administration. Finalement, Madame Mutsch a présenté la conférence internationale sur les hommes et les politiques d'égalité qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2016 à Esch-sur-Alzette, sujet pour lequel la Suisse est un interlocuteur privilégié vu ses expériences de longue date la matière.

Madame la Ministre Lydia Mutsch a été reçue par Madame Zainab Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, chargée de la question des violences sexuelles dans les conflits armés. Ayant fait de la thématique des femmes, de la paix et de la sécurité une de ses priorités pendant son mandat au Conseil de sécurité, le Luxembourg soutient activement et financièrement non seulement la lutte contre les violences à l'égard des femmes dans les conflits armés mais également la consolidation et la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les situations de l'après-conflit.

La ministre de l'Egalité des chances a finalement eu un échange de vues avec Madame Gabriele Heinisch-Hosek, ministre fédérale de l'Enseignement et des Droits de la Femme de l'Autriche sur leurs politiques nationales respectives en matière d'égalité des femmes et des hommes.

## **B. Déplacements de Madame la Ministre (Varsovie + Vilnius)**

### **Participation au Global Summit of Women**

En date du 9 juin 2016, Madame la ministre de l'Egalité des chances Lydia Mutsch a participé à une table-ronde ministérielle organisée en amont du Global Summit of Women 2016 à Varsovie. Tout en soulignant l'importance d'échanger régulièrement les expériences faites au niveau national, la ministre a présenté comme bonne pratique luxembourgeoise en matière de partenariat public-privé le programme dit des Actions positives du ministère de l'Egalité des chances.

Dans le cadre de ce programme, le ministère offre conseil et soutien financier aux entreprises du secteur privé, qui en font la demande, dans l'établissement et la mise en oeuvre de leur plan interne d'égalité entre femmes et hommes. Un réseau de discussion a été mis en place par le ministère de l'Egalité des chances pour permettre aux entreprises de s'échanger entre elles et avec d'autres entreprises intéressées à suivre l'exemple.

En marge du sommet, Madame Mutsch a eu un échange de vues avec des représentantes du Congrès des Femmes de Pologne ainsi que des pourparlers informels avec des ministres d'autres Etats membres de l'Union européenne et notamment d'Allemagne et de France.

### **Visite de travail auprès de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)**

Sur invitation de la directrice Virginija Langbakk, Madame la ministre de l'Egalité des chances a effectué une visite de travail auprès de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) à Vilnius en date du 16 juin 2016. Cette agence de l'Union européenne a notamment pour missions de recueillir et d'analyser des données comparables sur la thématique



de l'égalité, d'effectuer un travail de sensibilisation et de faciliter l'échange de bonnes pratiques et le dialogue entre acteurs du terrain.

Madame Mutsch s'est félicité de la qualité du travail réalisé par l'EIGE et de la bonne collaboration avec le gouvernement luxembourgeois, notamment dans le contexte de la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

« The Gender Equality Index is a very helpful instrument and I want to thank EIGE for having elaborated such a user-friendly tool, giving an easy overview of the very complex field of gender equality and for up-dating it on a regular basis. Politicians need reliable data to guide them in their decisions and the EIGE is a privileged source for me.»

La ministre luxembourgeoise a également été reçue au Seimas (Parlement monocaméral lituanien) par la Présidente, Madame Loreta Grauziniene pour un échange de vues sur les priorités respectives des deux pays en matière de politiques d'égalité entre hommes et femmes. Madame Mutsch a finalement exposé ses dossiers prioritaires, à savoir l'égalité entre hommes et femmes dans la prise de décision politique et économique, la lutte contre les stéréotypes et le combat contre les violences faites aux femmes, devant le groupe des députés en charge des droits de la femme et de l'égalité entre hommes et femmes.

### **C. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group) : Amsterdam + Bratislava**

Le HLG s'est réuni la première fois à Amsterdam en date des 20 et 21 janvier 2016, accueilli par la présidence néerlandaise.

À l'ordre du jour figuraient :

La déclaration du nouveau trio des présidences du Conseil de l'Union européenne qui se composent des Pays Bas, de la Slovaquie et de Malte.

La présidence néerlandaise et le futur trio des présidences ont fourni quelques détails sur leur programme, qui axe fortement sur la lutte contre la violence domestique. La présidence a présenté son avancement sur les conclusions du Conseil pour l'EPSCO en mars en combinant les thèmes égalité des chances ainsi que LGBTI.

La Slovaquie a apporté une première vue d'ensemble sur son programme présidentiel visant surtout sur les femmes et la pauvreté et les femmes Roms.

La Commission européenne a pris sa position concernant « l'engagement stratégique sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019 ». De nombreux États membres, y compris le Luxembourg, ont exprimé leur inquiétude par rapport à cette approche de la part de commission, craignant la régression du progrès. La délégation de la Commission a assuré aux États membres que les premiers objectifs ont déjà été mis en œuvre et que le sujet d'égalité entre femmes et hommes reste une priorité pour la Commission.

Les membres du HLG ont été informés sur la possibilité d'une enquête européenne sur la violence fondée sur le genre qui sera réalisée par ESTAT en collaboration avec les bureaux

statistiques nationaux. L'enquête sera basée sur les travaux de l'enquête réalisée par l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne(FRA) en 2014.

La Commission a confirmé l'intention de signer et de ratifier la Convention d'Istanbul. Le Luxembourg est intervenu pour avoir plus de précisions concernant le groupe de travail au sein du Conseil qui sera chargé des négociations, considérant les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention et l'impact de la ratification de l'UE sur ces derniers. La Commission a précisé que l'adhésion à la Convention sera contraignante pour les États membres et les institutions européennes.

La Présidence néerlandaise assistera à la prochaine réunion de la commission de la condition de la femme qui se tient chaque année à New York, et fera une déclaration au nom de l'Union européenne. La présidence a aussi indiqué leur volonté d'organiser une réunion ministérielle en marge de la CSW.

Le Luxembourg quant à lui a déclaré porter son attention principalement sur la prise de décision dans les domaines de l'économie, de la politique et de la vie sociale.

La deuxième réunion du HLG a eu lieu à Bratislava les 8 et 9 septembre 2016, accueilli par la présidence slovaque.

À l'ordre du jour figuraient :

La présidence slovaque a abordé le thème de leur présidence en matière de genre, mettant l'accent sur les femmes et la pauvreté ainsi que les facteurs contribuant à la pauvreté des femmes migrantes. Un rapport préparé par EIGE sur ce thème a été présenté lors de la réunion. Ce dernier constitue la base pour les conclusions du Conseil pour l'EPSCO en décembre 2016. La présidence slovaque a aussi annoncé le programme pour leur conférence de la présidence, ayant le thème de conciliation vie privée et vie professionnelle.

Malte, en tant que présidence suivante, a présenté les priorités telles que l'intention d'avancer la directive « Women on Board » et l'organisation d'une conférence de haut niveau sur la violence à l'égard des femmes. La présidence maltaise présentera un rapport sur l'amélioration des compétences des femmes, rapport qui sert comme base pour les conclusions du Conseil EPSCO.

La Commission a présenté l'état des lieux de la nouvelle initiative sur la conciliation sur la vie privée-vie professionnelle.

La Commission a lancé un rappel aux États membres pour participer aux séminaires d'apprentissage mutuel, organisés et financés par la Commission. La Commission a également demandé des propositions de sujet pour les prochains séminaires.

## **D. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes**

Une représentante du ministère de l'Egalité des chances assiste deux fois par an aux réunions d'information et d'échanges des membres du Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (Advisory Committee on Equal Opportunities for Women and Men) à Bruxelles.

Ce Comité, qui existe depuis 1981, a pour tâche d'assister la Commission dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des actions de la Communauté visant à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Au cours de l'année 2016, le Comité consultatif s'est réuni le 26 mai 2016 pour informer sur la rédaction des avis en cours, le suivi des présidences du Conseil en cours, faire le point des nouvelles évolutions au niveau de la politique européenne en matière d'égalité femmes-hommes, ainsi que pour présenter les rapports actualisés sur l'écart entre femmes et hommes au niveau des salaires et au niveau du bien-être en milieu de travail.

La deuxième réunion du Comité consultatif a eu lieu le 8 décembre 2016. Cette réunion de travail fut notamment l'occasion pour les présidents des groupes ad hoc de présenter aux membres du comité consultatif les trois avis respectifs :

1. Ad-hoc opinion on work-life balance
2. Gender mainstreaming in refugee's reception and integration measures
3. Combatting female genital mutilation (FGM) and other harmful practices

Après validation par l'assemblée, les avis ont été communiqués à la Commission européenne et mis en ligne pour être accessibles au public. Les rapports détaillés du Comité consultatif de l'égalité sont disponibles sur le site de la Commission européenne:

[http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/other-institutions/advisory-committee/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/other-institutions/advisory-committee/index_en.htm)

## **E. Conseil de l'Europe**

En 2016, la Commission de l'Egalité de Genre (CEG) s'est réunie à deux reprises, à savoir du 27 au 29 avril et du 16 au 18 novembre. Au moment de la réunion en printemps, le Ministère de l'Egalité des chances a profité de l'occasion pour expliquer les objectifs de la Conférence sur les Hommes et l'Egalité des chances (ICMEC) du 17 et 18 octobre 2016 au Luxembourg. De plus, il a tiré le bilan de la Présidence Luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au niveau de la politique d'égalité. Au moment de la réunion en novembre, il a tiré un bilan très positif de la conférence ICMEC et recommandé que la GEC intégrera davantage l'aspect des garçons et des hommes dans ses travaux.

## **F. Conférences**

### **Männerkongress**

Le 16 et 17 septembre 2016 avait lieu le « Männerkongress 2016 » à l'Université de Düsseldorf pour discuter du sujet « Männliche Sexualität und Bindung ». Un mois avant la conférence ICMEQ, cet événement livrait une parfaite occasion pour faire de la promotion pour notre conférence en raison des nombreuses organisations présentes à ce congrès.

### **Conférence annuelle du réseau FemCities 2016**

En collaboration avec la ville de Vienne et le Conseil national des Femmes du Luxembourg, la conférence annuelle du réseau FemCities a été organisée au Luxembourg le 17 et le 18 novembre 2016.

Les femmes restent sous-représentées aux postes de décisions et ceci reste d'actualité pour la prise de décision politique au niveau local. En effet, seulement 15% des maires en Europe sont des femmes et 36% des conseillers communaux.

Face à ce déséquilibre qui persiste entre femmes et hommes, le réseau FemCities a souhaité sensibiliser particulièrement les femmes responsables au niveau local en vue d'élaborer des stratégies aidant à promouvoir plus de femmes aux postes décisionnels.

La conférence Femcities a donné la parole à des femmes politiques, maires de villes européennes, appelées à partager leurs expériences et à parler des défis rencontrés sur leur parcours politique. Des concepts et stratégies ont été discutés selon la perspective du genre et comparés dans un cadre international, pratique, local et scientifique.

Voir les documents sur [www.femcities.at](http://www.femcities.at) ainsi que toutes les photos de la manifestation sur [www.mega.public.lu](http://www.mega.public.lu).